



CONSEIL  
DU PATRIMOINE  
DE MONTRÉAL

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Montréal 

# Production

Direction et mot du président

**Peter Jacobs**

Coordination, rédaction et recherche iconographique

**Julie St-Onge**

Contributions

**Hilde Wuyts**

Révision

**Frédéric Simonnot, Perception communications**

Conception graphique

**Ville de Montréal**

Disponible sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal :

**[ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)**

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

978-2-7647-1705-9 – imprimé français

978-2-7647-1706-6 – PDF français

Tirage : 30 exemplaires

**Pour plus d'information :**

Conseil du patrimoine de Montréal

303, rue Notre-Dame Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 6a-26

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Téléphone : 514 872-4055

# Table des matières

<b>MOT DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>5</b>
<b>ENJEUX DE 2018 .....</b>	<b>7</b>
Patrimoine des Premières Nations .....	9
Diverses stratégies d'adaptation des bâtiments patrimoniaux.....	9
Enjeux de développement et de densification .....	11
Conservation et transformation des ensembles conventuels .....	13
Patrimoine naturel .....	14
Aménagements du domaine public .....	15
<b>RÉFLEXIONS SUR DES ENJEUX DE FONDS .....</b>	<b>19</b>
Patrimoine et changements climatiques.....	20
Patrimoine et développement durable.....	21
Le façadisme comme stratégie de conservation du patrimoine? .....	22
<b>PARTENARIATS EN PATRIMOINE .....</b>	<b>25</b>
<b>RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE.....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>33</b>
Annexe 1 : Mission et mandat du CPM .....	34
Annexe 2 : Structure organisationnelle et composition du CPM.....	38
Annexe 3 : Retour sur l'année 2018 .....	46
Annexe 4 : Bilan des activités du CPM .....	49



# Mot du président



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) pour l'année 2018. Convaincu que notre patrimoine est le reflet de nos valeurs, le CPM s'est fixé comme objectif principal de bonifier les projets qui lui sont soumis en plus de conseiller, guider et informer le conseil municipal ou toute instance concernée dans leurs prises de décision.

L'année 2018 fut marquée par une série d'innovations et d'événements importants pour le CPM. Le 21 septembre, certains pouvoirs concernant l'autorisation de travaux sur des bâtiments et sites patrimoniaux ont été délégués par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal. Par conséquent, compte tenu de l'augmentation probable des dossiers présentés au CPM, le conseil municipal lui a permis de faire appel à plusieurs membres suppléants. Nous pourrons ainsi bénéficier d'une diversité élargie d'expertises et d'un plus grand bassin de spécialistes.

Parmi les dossiers qui se sont ajoutés au mandat du CPM après le transfert des pouvoirs figurent les projets situés dans des ensembles urbains comme le territoire du Vieux-Montréal (site patrimonial déclaré de Montréal). Estimant qu'une évaluation au cas par cas de projets à l'intérieur d'un tel territoire ne permet qu'une appréciation très partielle de l'intérêt patrimonial d'un bien, le CPM croit que la conservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux exigent une vue d'ensemble. En ce sens, nous sommes particulièrement heureux que le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ait donné suite à notre demande d'adopter un plan directeur pour le parc Lafontaine avant que les projets visant plusieurs de ses bâtiments ne nous soient soumis pour avis. Rappelons que le Conseil est particulièrement sensible à ce que ses recommandations soient intégrées dans la programmation, la conception et le développement des projets portant sur le patrimoine au moment le plus opportun.

À cet égard, à de nombreuses reprises au cours de l'année, le CPM n'a pas eu la tâche facile. En effet, certains projets lui ont été présentés sans documentation suffisante pour en permettre l'analyse; parfois même, sans que l'aménagement ou le bâti existant ne soit documenté. Le CPM insiste sur l'importance de bien documenter les sites et bâtiments patrimoniaux afin de mieux en comprendre les valeurs patrimoniales avant les travaux de réaménagement.

Le CPM souhaiterait également être mieux informé des suites données aux avis qu'il produit. Soucieux d'offrir la meilleure contribution possible, il aimerait que les services ou arrondissements l'ayant sollicité réalisent ensuite un suivi indiquant comment les recommandations ont été prises en considération. Cette rétroaction permettrait au CPM d'améliorer la justesse de ses commentaires et recommandations et de bonifier son apport.

Dans le souci de se positionner en amont des propositions portant sur les enjeux patrimoniaux importants, le Conseil a préparé deux mémoires à l'intention de l'Office de la consultation publique de Montréal : un premier sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College; ainsi qu'un second, conjointement avec le Comité Jacques-Viger, sur le projet de création d'un nouveau parc dans le secteur Turcot. L'objectif : nous assurer que les enjeux patrimoniaux qui nous concernent soient annoncés en amont du développement des projets à l'étude.

Nous avons beaucoup entendu parler des impacts possibles des changements climatiques sur le milieu urbain. Ceux-ci sont généralement associés aux nouveaux projets de développement et concernent le choix des matériaux et la réduction des émissions de carbone, pour ne mentionner que quelques-uns des enjeux liés à l'environnement bâti. L'eau, la canopée et la



diversité biologique sont autant de composantes de notre patrimoine collectif qu'il importe de protéger et de mieux gérer. Le Conseil est convaincu que la problématique et les enjeux du développement durable ne sont pas limités aux projets à venir, mais portent aussi sur le maintien et le renouveau du patrimoine déjà enraciné dans le tissu urbain. Nous comptons bien nous attaquer à ce défi dans les prochaines années.

L'Agora métropolitaine, l'un des principaux mécanismes de suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, a proposé en 2018 pour la toute première fois un atelier sur la thématique « Patrimoine et paysage », au sein duquel l'idée fut avancée que le paysage montréalais constituait un patrimoine commun. Il est à espérer que le prochain Plan d'urbanisme consacrera un chapitre au patrimoine paysager. Dans un autre registre, le concours Opération Patrimoine a pu démontrer à quel point les organismes non gouvernementaux, les citoyens, les artistes, et les experts en patrimoine sont tous essentiels à la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine.

Les avis et les commentaires du Conseil sont toujours enrichis par plusieurs partenaires, tout aussi préoccupés par les problématiques et enjeux liés au patrimoine, tant matériel qu'immatériel. En accord avec le Plan d'action en patrimoine proposant la création d'un observatoire en patrimoine, le CPM considère qu'il est crucial qu'un tel réseau soit mis sur pied entre les citoyens, les institutions et les paliers gouvernementaux afin de partager les expertises associées à la conservation et la mise en valeur du patrimoine dès le début et tout au long des processus de développement des politiques et projets liés au patrimoine montréalais.

Enfin, l'année 2018 fut également marquée par le 8<sup>e</sup> colloque annuel du Conseil, qui avait pour thème « Patrimoine et innovation ». Tenu le 16 février, l'évènement a réuni une centaine de fonctionnaires ainsi que quelques élus ayant à travailler, de près ou de loin, sur des projets relatifs au patrimoine. Il a été l'occasion de discuter des défis liés à la mise en valeur du patrimoine montréalais et de rapporter plusieurs succès. Les présentations et ateliers, enrichis d'exemples d'innovation en matière de sauvegarde du patrimoine et de discussions sur les études de cas, ont permis aux participants de réfléchir sur les problématiques et enjeux portant sur la requalification du patrimoine institutionnel et conventuel; le patrimoine paysager et naturel; le patrimoine immatériel ainsi que le patrimoine vernaculaire. Les présentations, ateliers et discussions sont présentés dans les actes du colloque, disponibles sur le site Internet du Conseil.

Le détail des sujets esquissés ici ainsi que les données sur les activités du conseil sont présentés dans les pages qui suivent et sur le site [ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm).

Je vous souhaite une bonne lecture.



A large mural of a man in a hat is painted on the side of a modern building. The man has a beard and is wearing a dark suit and a light-colored hat. His hands are clasped in front of him. The mural is set against a light-colored wall. Below the mural, a street scene is visible with trees, buildings, and a sign for 'LEGER'.

# ENJEUX DE L'ANNÉE 2018





# Les enjeux de 2018

La présente section résume les enjeux majeurs qui émanent des dossiers que le CPM a analysés en 2018, mais se concentre surtout sur les avis rendus publics au moment d'écrire ces lignes. De manière générale, le CPM est heureux que des projets intègrent enfin le patrimoine et l'histoire des Premières Nations. De nombreux autres projets qui lui ont été présentés font état de démarches visant à adapter les bâtiments patrimoniaux à de nouveaux usages. Malheureusement, plusieurs d'entre eux doivent subir des transformations importantes en raison d'un manque d'entretien. Outre cette menace, le CPM constate la quantité croissante de projets faisant état de la pression du développement sur le patrimoine. Enfin, un nombre important de projets étudiés en 2018 portent sur des enjeux liés au patrimoine naturel et à l'aménagement du domaine public.

## Patrimoine des Premières Nations

Le CPM se réjouit que de plus en plus de projets proposent de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire des Premières Nations. Notamment, sur la rue Peel, des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts ont donné lieu à des fouilles archéologiques préalables à l'angle de la rue Sherbrooke. Celles-ci, réalisées en 2016-2017, ont permis la découverte de vestiges archéologiques témoignant d'une occupation villageoise du site par les Iroquoïens du Saint-Laurent entre les années 1400 et 1500, confirmant ainsi l'importance historique de ce secteur où, déjà en 1859, des trouvailles avaient été faites par des ouvriers (site Dawson). À l'occasion de la réfection complète de la voie, la Ville de Montréal a souhaité mettre en valeur l'histoire des Premières Nations sur ce site par l'aménagement d'un nouveau parcours linéaire sur la rue Peel.

Le CPM a apprécié la dimension humaine et symbolique du concept proposé, qui met en scène les conceptions occidentale et autochtone du monde. Il a tout particulièrement prisé la démarche de concertation menée avec des membres de la communauté mohawk visant à identifier les éléments à intégrer dans l'aménagement. Dans le cadre de précédents projets d'aménagement de bâtiments destinés aux membres des Premières Nations ou visant à souligner leur histoire, le CPM avait exprimé son malaise en constatant que ceux-ci avaient été pensés et conçus en l'absence des principaux concernés. Le projet de la rue Peel est donc exemplaire en ce domaine

et le CPM encourage l'application d'une telle démarche de concertation dans le cadre de projets semblables.

## Diverses stratégies d'adaptation des bâtiments patrimoniaux

La protection du patrimoine bâti passe d'abord et avant tout par l'occupation des bâtiments et leur entretien. Toutefois, entre vacance ou négligence et conservation totale, diverses stratégies permettent leur préservation. Plusieurs projets visant l'adaptation de bâtiments patrimoniaux à de nouveaux usages ou besoins ont été présentés au CPM en 2018.

### Manque d'entretien et inoccupation

L'ancien théâtre Snowdon, propriété de la Ville depuis 2003, était inoccupé depuis 2013. Gravement endommagé par un incendie en 2016, le bâtiment Art déco a été acquis par des intérêts privés en 2018. Ceux-ci proposent de le convertir en immeuble mixte, comprenant des commerces



Ci-haut, les fouilles archéologiques au coin des rues Peel et Sherbrooke.  
Ci-bas, un fragment de poterie découvert au cours de ces fouilles.

au rez-de-chaussée et des unités résidentielles aux étages supérieurs. N'étant pas récupérable, l'intérieur du bâtiment sera complètement évidé et seule la façade sera conservée et intégrée au projet. Dans l'avis qu'il a produit, bien qu'il se réjouisse qu'un projet soit proposé pour ce bâtiment, le CPM a déploré que la Ville ait négligé son entretien et son occupation, négligence qui a mené à l'incendie.

Le théâtre Snowdon n'est malheureusement pas un cas unique. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a hérité d'une situation également difficile avec la maison Thomas-Brunet, bâtiment patrimonial cité appartenant à la Ville de Montréal. Vacant depuis 2010 et souffrant d'un grave manque d'entretien, il était sujet à des infiltrations d'eau.

D'autres sont dans le même état, dont l'ancienne clinique d'inspection des viandes Shamrock ou encore l'ancien bain public Hushion (actuellement visé par un projet de transformation qui implique l'intégration de sa façade et d'une section de la partie avant). Dans son Plan d'action en patrimoine, la Ville a réitéré son intention, énoncée précédemment dans la Politique du patrimoine de 2005, d'agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaires pour ses biens municipaux. Le CPM ne peut qu'espérer que des situations du genre ne se reproduisent plus et insiste pour que la Ville veille à l'entretien de ses bâtiments patrimoniaux.

## Adaptation à de nouveaux usages

Plusieurs projets visant la transformation d'un bâtiment patrimonial et son adaptation à un nouvel usage ou à de nouveaux besoins ont été présentés au CPM en 2018, parmi lesquels ceux du marché Saint-Jacques, du collège Villa-Maria et de l'école Polytechnique.

De nouveaux usages sont également prévus pour l'édifice *Garanteed Pure Milk*. Celui-ci est visé par un projet de transformation qui consiste en la construction d'une tour résidentielle sur le bâtiment existant, qui sera en partie conservé. Regrettant qu'il s'agisse d'un projet de façadisme, le CPM a recommandé de maximiser le maintien d'une partie significative et intègre de l'édifice. La valeur patrimoniale du bâtiment reposant surtout sur l'objet iconique qui le surmonte – un réservoir d'eau ayant la forme d'une pinte de lait –, les recommandations du CPM quant au projet ont surtout porté sur le traitement de la façade de la tour à construire afin qu'elle soit traitée tel un « fond de scène » plat et uniforme mettant en valeur la pinte de lait. Le CPM s'est positionné en faveur de son déplacement en bordure de la rue Lucien-l'Allier, emplacement qui permettra de mieux la mettre en valeur.

Le CPM s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur le projet d'agrandissement d'une résidence située sur le boulevard Gouin Est, au sein du site patrimonial cité de l'Ancien-Village-



La pinte de lait géante a été construite en 1930 par la compagnie *Dominion Bridge* pour la laiterie *Garanteed Pure Milk*. Elle a été sauvegardée et a fait l'objet d'une restauration en 2009 grâce à l'initiative de l'organisme Héritage Montréal, qui a lancé la campagne « Sauvons la pinte ».



du-Sault-au-Récollet. Construite en 1955, elle fait partie d'un ensemble de bungalows aux caractéristiques architecturales semblables, typiques de l'époque. Le projet prévoyait l'ajout d'un étage en conservant la même implantation au sol, tout en proposant des changements au niveau de la matérialité de la façade. Bien qu'étant en faveur de l'adaptation des bâtiments patrimoniaux afin de conserver des résidences pour familles à Montréal, et bien que le projet soit conforme au zonage, le CPM a rappelé que son mandat était d'analyser le respect des valeurs patrimoniales d'un projet. Dans ce cadre, le CPM a jugé que le projet ne s'intégrait pas dans son contexte et ne respectait aucunement les valeurs patrimoniales du bâtiment puisqu'il prévoyait la disparition de la plupart de ses caractéristiques d'origine. Ce cas est représentatif de la difficulté d'évaluer la valeur d'un bâtiment du patrimoine vernaculaire, selon qu'on le considère isolément ou en tenant compte de son appartenance à un ensemble bâti aux caractéristiques architecturales similaires, puisque c'est essentiellement cette appartenance qui lui confère sa valeur patrimoniale.

De plus, sachant que l'Arrondissement d'Achues-Cartierville travaille à un projet d'encadrement réglementaire pour les demandes de permis visant un bâtiment ou un emplacement situé dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet, le CPM a encouragé ses responsables à repenser le zonage de ce secteur, qui permet deux étages, afin de restreindre les projets d'agrandissement et de préserver les caractéristiques de cet ensemble de bungalows. Le projet a mis en évidence la non-concordance de la réglementation avec le cadre bâti existant. Dans ce cas précis, la réglementation permet une hauteur de deux étages, alors que le secteur est composé majoritairement de résidences d'un étage. Le patrimoine bâti est ainsi souvent fragilisé par des règlements d'urbanisme qui ne reflètent pas la composition du cadre bâti actuel. Le CPM attend avec intérêt que soit terminée la réalisation d'un outil d'encadrement réglementaire pour le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet par l'Arrondissement d'Achues-Cartierville.

## Enjeux de développement et de densification

Dans son rapport d'activités de 2017, le CPM avait souligné son inquiétude par rapport à la pression du développement sur le patrimoine. Celle-ci est notamment liée aux importantes hauteurs permises dans certaines zones où se trouvent des bâtiments nettement moins

élevés. Cette prescription incite en effet à la démolition des édifices patrimoniaux de faible hauteur pour les remplacer par des tours. Cet enjeu lié à la densification n'est pas nouveau, mais il est de plus en plus pressant de se questionner sur les outils réglementaires permettant la protection du patrimoine. Les outils en place permettent-ils une protection adéquate?

Si dans le passé l'enjeu de la densification touchait surtout le centre-ville, il s'étend maintenant aux quartiers résidentiels. Récemment, les maisons de type « *shoebox* », petites résidences unifamiliales d'un étage auxquelles on accordait peu d'importance il y a quelque temps, ont soulevé des inquiétudes à la suite de démolitions de nombre d'entre elles. On compterait un millier de ces résidences à Montréal. Au cours de la dernière décennie, plusieurs ont été achetées et démolies afin de densifier les terrains en accueillant des bâtiments comptant parfois jusqu'à huit logements. En fait, dans la plupart des cas, les *shoebox* dérogent au nombre minimal d'étages et de logements prescrits, ce qui ne fait qu'accroître la pression immobilière sur les terrains qu'elles occupent.

L'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, qui en compte un nombre important, a entamé des réflexions menant à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour mieux évaluer les diverses demandes de modification ou de



Le bungalow situé au 1354, boulevard Gouin Est a fait l'objet d'un projet d'agrandissement avec l'ajout d'un étage.

démolition qui lui sont soumises. Ce projet a été présenté de manière préliminaire au comité mixte, qui a produit un avis en mars 2018. En mai 2018, ayant reçu sept demandes de démolition depuis le début de l'année, l'Arrondissement a décrété un moratoire sur la transformation et la démolition des *shoebox* en attendant l'adoption du cadre réglementaire. Depuis, l'Arrondissement, qui en a dénombré 561 sur son territoire, les a catégorisés selon leur valeur architecturale afin de mieux encadrer les projets de démolition, agrandissement ou rénovation. Ces dispositions visent à préserver la valeur architecturale des *shoebox* et à favoriser des agrandissements qui soient subordonnés et intégrés. Bien qu'il ait émis certains commentaires pour améliorer le projet de règlement, le CPM ne peut qu'encourager et soutenir l'Arrondissement dans ses démarches visant à préserver le patrimoine vernaculaire.

L'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a été aux prises avec les mêmes enjeux. Selon le Plan d'urbanisme, la Ville

devait instaurer un taux d'implantation minimal de 30 % dans presque tout le territoire de l'arrondissement qui se situe à l'est de l'autoroute 15. Or, dans certains secteurs, notamment le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet et le long du boulevard Gouin, le tissu urbain est composé presque uniquement d'immeubles dont le taux d'implantation est nettement inférieur à 30 %. Le fait que le Plan d'urbanisme soit en contradiction avec les caractéristiques du lieu (bâtiments anciens de faible hauteur implantés sur de vastes terrains) fragilise leur préservation. Cette prescription du Plan d'urbanisme empêche également les propriétaires qui y résident de démolir une partie de leur bâtiment ou une dépendance, puisque cela diminue le taux d'implantation.

L'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a donc présenté au comité mixte un projet de modification réglementaire visant à éliminer du Plan d'urbanisme le taux d'implantation minimal de 30 % dans les zones où le



Les maisons de type « *shoebox* » se caractérisent par leur étage unique et leur toit plat. Certaines présentent en façade un jeu de maçonnerie ou encore une corniche ornementée en bois ou en brique.



taux d'implantation réel est nettement inférieur. Le comité mixte était clairement favorable à cette mesure, qui aura pour effet de préserver le caractère patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet et du boulevard Gouin. Ce cas souligne l'importance d'adapter les outils réglementaires en fonction des caractéristiques des bâtiments et des sites patrimoniaux.

## Conservation et transformation des ensembles conventuels

Un projet résidentiel sur l'avenue Henri-Julien, situé au sein de l'aire de protection du monastère des Carmélites, a opposé conservation du patrimoine et développement urbain. L'établissement de l'aire de protection autour du mur d'enceinte visait notamment à contrôler les vues sur les espaces situés à l'intérieur du périmètre afin de respecter l'intimité des sœurs cloîtrées. Ainsi, bien que le site du projet soit situé dans un secteur autorisant un bâti de cinq à neuf étages, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a restreint le projet à une hauteur maximale de quatre étages. En conséquence, le comité mixte a été invité à statuer sur une demande de modification au Plan d'urbanisme. Dans son avis sur le projet, il a remis en question le fait que les vues depuis et vers le jardin du monastère des Carmélites constituaient l'enjeu principal dictant l'application d'une hauteur maximale de quatre étages sur le terrain visé. Arguant que les paramètres de développement urbain qui ont des implications sur toute la communauté d'un quartier ne devraient pas être assujettis aux conditions d'occupation présentes d'un seul groupe de personnes, le comité mixte a rejeté l'imposition de contraintes permanentes. Ainsi, il a jugé que, dans ce cas particulier, la densification du secteur était souhaitable.

À l'inverse, certaines communautés prévoient la transformation de leur ensemble conventuel pour l'adapter à de nouvelles fonctions. Les Sœurs de Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Lachine, ont développé un projet de transformation de leur maison mère par la construction de nouveaux logements pour les religieuses, la conversion du couvent existant à des fins résidentielles (avec un certain nombre d'unités pour des personnes en légère perte d'autonomie), ainsi que l'aménagement d'espaces verts et l'implantation d'un parc public municipal. Le CPM, en comité mixte avec le Comité Jacques-Viger, a été séduit par la programmation et le caractère évolutif du « Plan directeur et de développement » du site et de la maison mère. Le comité mixte a fait des recommandations visant notamment

la pérennité des bâtiments et des aménagements paysagers. Félicitant les requérants et l'Arrondissement de Lachine pour l'intention de créer un parc public sur environ 20 % du site à l'étude, le comité mixte s'est toutefois inquiété de la gestion des interfaces entre les domaines public et privé, comme dans le cadre de la version préliminaire du projet de transformation de la maison mère des sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception dans l'arrondissement d'Outremont. Afin d'éviter la perte des servitudes de passage, le comité mixte a recommandé de prévoir l'interdiction d'ériger des clôtures autour des propriétés situées au sein du parc.



En 1900, les sœurs de Sainte-Anne acquièrent une terre à Lachine et y font construire un couvent entre 1906 et 1909 (ci-haut). Une aile est ajoutée en 1937-1938, puis un nouveau pavillon en 1965-1966.

## Patrimoine naturel

### Biodiversité

Durant plusieurs décennies, les municipalités ont privilégié certaines espèces d'arbres dans leur plantation sur rue en raison de leurs caractéristiques. On sait aujourd'hui que les alignements d'arbres monospécifiques sont à éviter. Dans l'avis qu'il a produit au sujet du plan directeur du parc La Fontaine, le CPM a appuyé la volonté du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) d'augmenter la biodiversité au sein du parc, notamment en favorisant une diversité d'essences d'arbres de différentes familles botaniques.

Actuellement, il y a un nombre beaucoup trop élevé d'érables au sein du parc La Fontaine comparativement aux autres espèces. Il y a également de nombreux arbres en fin de vie dont il faudra prévoir le remplacement. Le CPM a encouragé le SGPVMR à saisir cette occasion pour corriger le problème de surreprésentation des érables et élaborer une stratégie exemplaire de remplacement des arbres en fin de vie dans une optique de diversification et d'augmentation de la résilience. Il importe de promouvoir

une bonne diversité des plantations afin de développer la résistance des végétaux face aux maladies et infestations susceptibles de survenir dans les prochaines années (ex. : l'agrile du frêne) et face aux changements climatiques. Cela permet de s'assurer que la canopée et l'ensemble du couvert végétal ne souffriront pas de la disparition d'une espèce.

Le CPM a repris sensiblement les mêmes recommandations dans le mémoire qu'il a déposé, de concert avec le Comité Jacques-Viger, concernant le projet d'aménagement d'un parc-nature dans l'emprise de l'ancienne cour Turcot, au sein de l'écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques. Le comité mixte s'est réjoui de l'existence de ce projet et a grandement apprécié l'intention de la Ville de créer une zone de biodiversité, laquelle renforcera le réseau des espaces verts et la connectivité avec la trame verte. La présence de couloirs écologiques reliant des écoterritoires permet aux espèces de se disperser et de migrer. Le comité est convaincu qu'il faut recourir à des passages fauniques afin d'assurer la connectivité au sein et au-delà de l'écoterritoire.



Le parc-nature du Bois-de-Saraguay est l'un des 20 grands parcs de Montréal. D'une superficie de 97 hectares, il est fortement boisé et comprend l'île aux Chats. Il a été déclaré site patrimonial par le gouvernement du Québec en 1981.



## Gestion des eaux de ruissellement

Le drainage des eaux de pluie doit être davantage pris en compte au sein des projets d'aménagement. Dans l'optique d'adopter des pratiques de développement durable, le CPM recommande, lorsque c'est possible, l'aménagement de sols perméables, de fossés végétalisés ou de bassins de rétention afin de diminuer la pression des eaux de pluie dans les égouts.

À ce sujet, le CPM s'est penché à de nombreuses reprises sur le projet d'aménagement paysager autour des trois kiosques implantés au sein de la clairière près du lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal. Il appert que l'aménagement paysager est un défi en raison de la nature inondable du site, situé au contrebas d'une pente importante. Les eaux de pluie et de ruissellement saturent le site, rendant la survie des espèces difficile. Tout en recommandant de prévoir une végétation adaptée aux conditions du site, le CPM s'est questionné sur le choix même de cet endroit pour l'érection des kiosques. On s'explique mal que le projet ait pu être conçu sans que le problème de drainage ait été résolu préalablement. À l'origine, le concept architectural prévoyait que les kiosques seraient perçus comme étant « posés sur le sol », sans sentier formel. Or, le problème de drainage non résolu force aujourd'hui les concepteurs à pallier la saturation du sol en trouvant des solutions au moyen de l'aménagement paysager, par l'ajout de sentiers en plate-forme surélevée et par l'implantation d'une végétation adaptée à un milieu humide. Le CPM souhaite ardemment que la Ville tire des leçons de ce projet.

## Réduction de la consommation d'eau potable

Outre une meilleure gestion des eaux de ruissellement, le CPM est également préoccupé par la consommation d'eau potable. Selon une étude, le Canada serait l'un des plus grands consommateurs d'eau douce par habitant à l'échelle mondiale<sup>1</sup>. Une importante quantité d'eau est notamment utilisée dans les systèmes de climatisation refroidis à l'eau potable (sans boucle de recirculation). Interdits à Montréal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces systèmes de climatisation sont toutefois difficilement remplaçables ou convertibles au sein de certains bâtiments patrimoniaux. Dans un avis qu'il a produit sur le sujet, le CPM s'est dit convaincu que, dans la perspective d'une approche résiliente face aux changements climatiques, aucune dérogation ne devrait être accordée en ce qui a trait à l'interdiction des appareils de climatisation refroidis à l'eau

potable. Le CPM considère que les ressources naturelles font partie intégrante du patrimoine commun à protéger.

## Patrimoine naturel sur le domaine privé

En plus des projets concernant les parcs et le domaine public, la protection du patrimoine naturel touche également le domaine privé. Un cas a été présenté au CPM concernant un terrain non construit en bordure du site patrimonial déclaré du Bois-de-Saraguay, sur la rue Jean-Bourdon. Les efforts de la Ville pour acquérir le lot afin de l'intégrer au parc n'ayant pas abouti, le CPM a été sollicité pour se prononcer sur le projet de construction d'une résidence. Étant inclus dans les limites de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau Bertrand, le site visé par le projet joue un rôle écologique important, notamment pour la biodiversité, la connectivité de la faune et l'écoulement des eaux. Le CPM a reconnu que les requérants étaient sensibles à l'aspect naturel du site. Cependant, malgré les intentions louables exprimées par ces derniers, il a constaté, à la lumière de la version révisée du projet qui lui a été présentée, que celui-ci ne correspondait toujours pas aux critères associés aux écoterritoires dans la réglementation de l'Arrondissement d'Achamps-Cartierville. Le CPM a jugé que le site avait été adapté à la proposition architecturale alors que, de son point de vue, c'est au contraire la volonté de préserver le milieu naturel qui aurait dû inspirer l'architecture. Le CPM a fait plusieurs recommandations en vue de réduire l'empreinte au sol du bâtiment et l'étendue des surfaces minérales, trop importantes pour permettre la conservation du milieu naturel. Ce projet est le reflet d'un problème important à cet égard : le fait que les limites cadastrales ne tiennent pas compte des frontières des milieux naturels. Cela démontre aussi que la réglementation actuelle ne permet pas une réelle prise en compte des enjeux liés à la présence de milieux naturels d'intérêt sur des propriétés privées.

## Aménagement du domaine public

### Adaptation des aménagements pour l'hiver

Le CPM note que la plupart des projets sont conçus en fonction de la saison estivale et font abstraction de la présence inévitable de la neige durant une partie importante de l'année. Par exemple, au sujet du projet d'aménagement sur la rue Peel, il a fait part de son inquiétude relativement au manque

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, Environnement et ressources naturelles, «Consommation résidentielle d'eau», <http://canada.ca>

de visibilité probable, durant la saison hivernale, des éléments signalétiques prévus. La même préoccupation a été exprimée à propos des intentions d'aménagement de l'avenue McGill College, le CPM craignant que le réseau souterrain ne crée une compétition avec les commerces sur rue durant l'hiver. De manière générale, le CPM insiste pour que les intentions d'aménagement tiennent compte des différentes saisons. Il invite les concepteurs de projets à prendre davantage en considération les spécificités du climat nordique.

### Arrimage des projets d'aménagement

Comme il l'avait soulevé par le passé, notamment pour l'aménagement de la Promenade Fleuve-Montagne et d'un parcours-découverte sur le mont Royal, le CPM s'est inquiété de la multiplicité des identités que l'on souhaite donner à plusieurs projets d'aménagement du domaine public au centre-ville. Il a réitéré cette préoccupation dans le mémoire qu'il a déposé à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) dans le cadre des discussions sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College. Craignant que l'on projette de faire de l'avenue McGill College un autre site

évènementiel, il a insisté pour la préservation de la sobriété de l'avenue, qui fait déjà partie du parcours de la Promenade Fleuve-Montagne. En ce qui a trait au parcours prévu sur la rue Peel, situé en partie sur cette promenade et dans le site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada, le CPM a également appréhendé un effet de surcharge des signatures, tant au niveau de la signalisation que du mobilier urbain. Il encourage les différentes équipes de la Ville à s'assurer que les projets d'aménagement soient réalisés de façon concertée plutôt qu'indépendante.

### Plans directeurs d'aménagement

Depuis plusieurs années, le CPM s'inquiète de la tendance à procéder à des travaux sur un bâtiment ou un site avant l'adoption du plan directeur d'aménagement. Comme cela a été mentionné plus haut, le CPM s'est inquiété de ce que des travaux soient réalisés sur la maison Thomas-Brunet avant que la Ville ne termine l'outil de planification. Il était mal à l'aise d'avoir à se prononcer sur le projet de restauration qui lui était présenté en le dissociant du plan directeur qui précisera la caractérisation du site et la programmation du parc et



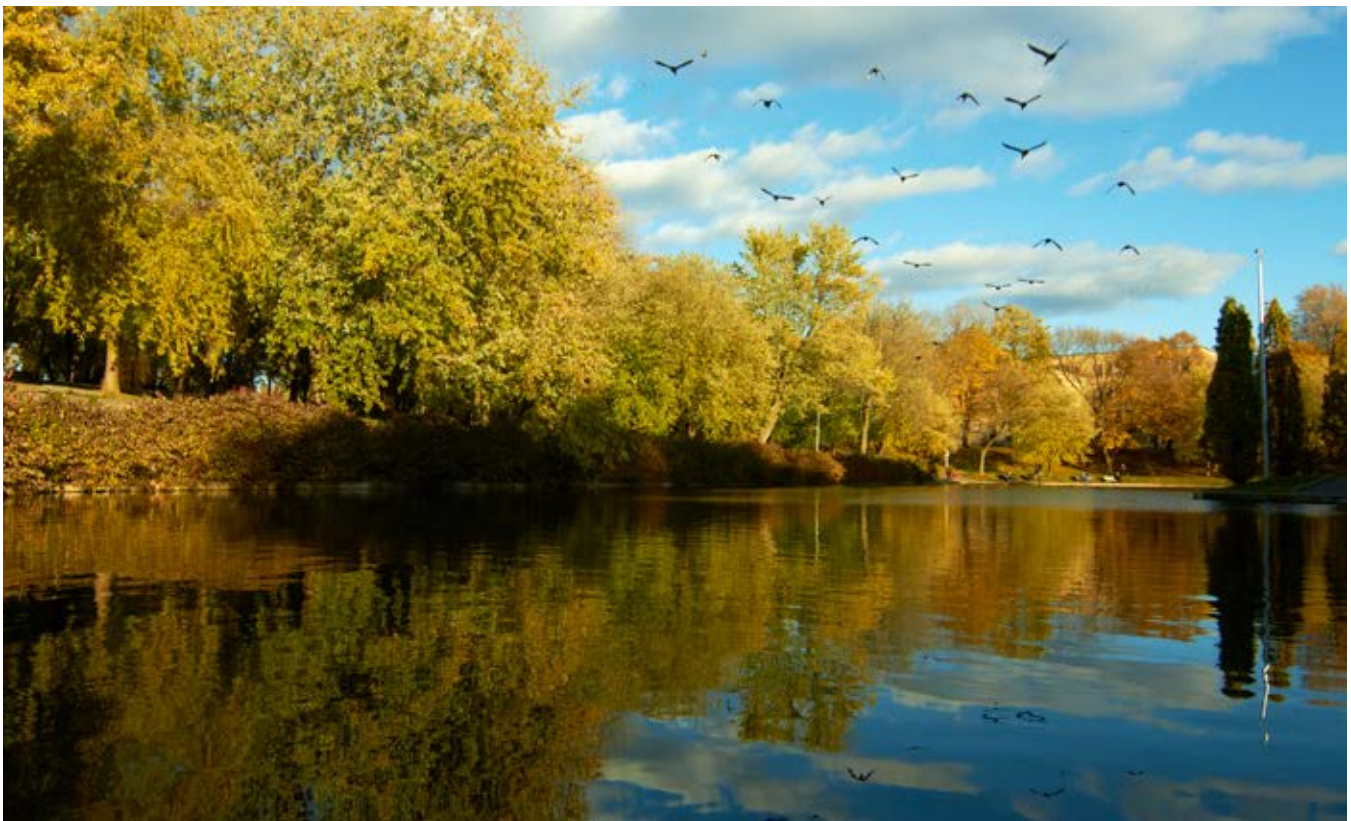
La maison Thomas-Brunet est une ancienne maison de ferme érigée en 1834. Elle a été habitée par trois générations de la famille Brunet avant d'être acquise par James B. Peck, qui l'a agrandie en triplant sa superficie. Citée immeuble patrimonial par la Ville de Montréal en 2008, elle fait aujourd'hui partie du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.



permettra de préciser l'usage du bâtiment. Il est évident qu'il ne peut jouer correctement son rôle en étudiant un projet dont les travaux sont en cours avant l'achèvement du plan directeur. Le CPM est conscient que l'état de la maison Thomas-Brunet entraînait des travaux urgents et que le SGPVMR n'était pas responsable de la situation difficile dont il a hérité. Il trouve néanmoins regrettable que les bâtiments patrimoniaux au sein des grands parcs aient été négligés si longtemps et encourage la Ville à ne pas reproduire cette situation.

À l'inverse, le CPM a tenu à féliciter l'équipe du SGPVMR d'avoir eu le courage d'arrêter les travaux en cours de planification sur plusieurs bâtiments au sein du parc La Fontaine (pavillon de perception de tennis, vespasienne, pavillon des baigneurs) afin de terminer l'exercice de réflexion sur l'ensemble du parc et d'adopter un plan directeur d'aménagement. Le CPM avait demandé durant de nombreuses années la réalisation d'un tel outil de planification, réitérant sa demande à chaque fois qu'un projet concernant le parc La Fontaine lui était présenté. Il ne peut donc que se réjouir de l'adoption du Plan directeur du parc La Fontaine, dont la conception a reposé sur un vaste

exercice de concertation. Le nouveau document servira de cadre de référence pour assurer la pérennité des qualités paysagères du parc. Il permettra de faire reconnaître un portrait d'aménagement intégré et d'analyser les projets proposés à l'intérieur des limites du parc. Le CPM ne peut qu'encourager la Ville à poursuivre dans cette voie en développant de tels outils de planification.



Créé à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le parc La Fontaine est l'un des trois premiers parcs publics de Montréal, avec le parc du Mont-Royal et le parc de l'île Sainte-Hélène.





A lush green park scene with a winding path, benches, and dense foliage. The image is dominated by vibrant green trees and bushes. In the foreground, there are large, dense bushes with white flowers. A paved path winds through the park, leading to two wooden benches. The background is filled with tall, leafy trees under a bright sky. The overall atmosphere is peaceful and natural.

# RÉFLEXIONS SUR DES ENJEUX DE FONDS



Le CPM est inquiet à propos des enjeux soulevés par plusieurs projets qui lui ont été présentés au cours des dernières années, parmi lesquels : les impacts des changements climatiques; la relation entre conservation du patrimoine et développement durable; et enfin le choix de plus en plus important du façadisme pour conserver le patrimoine bâti. Dans le souci de contribuer à l'évolution des pratiques de conservation et de mise en valeur du patrimoine montréalais, le CPM souhaite approfondir ses réflexions et étudier de quelles façons les pratiques de la Ville relativement à ces enjeux de fond pourraient être améliorées.

## Patrimoine et changements climatiques

Jusqu'à maintenant, au Québec, les recherches sur les changements climatiques ont mis en évidence la menace que constitue l'érosion des berges sur le patrimoine des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie et des régions côtières<sup>2</sup>. On connaît également l'impact des changements climatiques sur les sites archéologiques en plein air, qui sont menacés en étant de plus en plus exposés aux rayons UV et aux extrêmes de température – durant les épisodes de redoux, la pluie s'infiltre dans les fissures de la maçonnerie et, lorsque la température chute fortement, le gel effrite les murs de pierre. Au niveau international, des recherches ont documenté l'érosion des façades en calcaire par la pluie et la cristallisation des sels à la base des murs de pierre ou de maçonnerie des bâtiments anciens.

Le réchauffement climatique peut également favoriser l'apparition et la survie de certaines espèces d'insectes nuisibles au Québec, qui peuvent menacer les bâtiments patrimoniaux en s'attaquant aux structures en bois et à certains matériaux. Une étude a démontré l'augmentation significative de la présence d'insectes nuisibles à l'intérieur de maisons patrimoniales au début du 21<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Quant au patrimoine naturel, d'autres espèces d'insectes nuisibles favorisées par le réchauffement climatique peuvent représenter une menace pour certaines essences d'arbres.

Récemment, à Montréal, près de la moitié des frênes auraient été abattus en raison de l'infestation de l'agrile du frêne<sup>4</sup>. La perte des arbres en ville réduit considérablement les bénéfices de leur présence, entre autres la réduction des îlots de chaleur.

## Les stratégies de lutte aux changements climatiques en lien avec le patrimoine bâti

Si les bâtiments patrimoniaux subissent les effets négatifs des changements climatiques, le recours à des stratégies de performance énergétique, la géothermie par exemple, permet de participer à freiner le phénomène. Recycler un bâtiment ancien peut être un autre geste contribuant au développement durable : « La conservation est un choix plus environnemental qu'une démolition suivie d'une construction neuve, même quand celle-ci offre une très haute performance énergétique, parce que la production de déchets et l'achat de matériaux neufs ont un impact écologique majeur », peut-on lire dans un article du magazine *Continuité*<sup>5</sup>.

## Le patrimoine naturel pour lutter contre les changements climatiques

La contribution des végétaux à la lutte contre les changements climatiques est de plus en plus documentée. Selon une étude présentée en novembre 2018 au Sommet sur les infrastructures naturelles, les 413 000 arbres publics sur le territoire de l'île de Montréal feraient économiser près de 4,3 millions \$ chaque année aux villes par les services qu'ils rendent (ex. : l'absorption des eaux de ruissellement, la réduction de la pollution de l'air et la diminution des îlots de chaleur)<sup>6</sup>. Les arbres éviteraient le ruissellement d'environ 344 200 mètres cubes d'eau par année, empêchant ainsi ce volume de saturer le réseau d'égouts et de transiter par les stations d'épuration. Cela représenterait un gain de plus de 140 000 \$ par année<sup>7</sup>. De plus, en libérant jusqu'à 450 litres d'eau par jour (ou la consommation de cinq climatiseurs fonctionnant 20 heures par jour), chaque arbre permet d'abaisser la température ambiante, et ce, sans compter que sa canopée réduit les îlots de chaleur<sup>8</sup>. Les arbres doivent donc être considérés comme des infrastructures

2 Magazine *Continuité*, no 156, printemps 2018. Dossier spécial «Patrimoine et changements climatiques. Contre temps et marées».

3 Peter Brimblecombe et Paul Lankaster. «Long-term changes in climate and insect damage in historic houses», *Studies in Conservation*, 2012, p. 1-10.

4 Pierre-André Normandin, «Près de la moitié des frênes seront rayés de la carte à Montréal», *La Presse*, 21 avril 2017.

5 Benoîte Labrosse, «Restaurer pour la planète», *Continuité*, no 156, printemps 2018, p. 38.

6 Fanny Maure, Bronwyn Rayfield, Kyle T. Martins et al., «Le rôle des infrastructures naturelles dans la prévention des inondations dans la communauté métropolitaine de Montréal». Présenté dans le cadre du Sommet sur les infrastructures naturelles, 23 novembre 2018, p. 13.

7 *Ibid.*, p. 17.

8 *Ibid.*, p. 22.



naturelles pouvant permettre de faire face aux changements climatiques, en plus de leur contribution à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des Montréalais.

Les changements climatiques sont susceptibles d'augmenter en intensité et en récurrence. Il est donc urgent de s'en préoccuper. C'est pourquoi le CPM se propose d'intégrer dans ses futures analyses les impacts prévisibles des changements climatiques sur la viabilité à long terme des dossiers qui lui sont soumis.

## Patrimoine et développement durable

Comment le patrimoine peut-il constituer un facteur de lutte aux changements climatiques? Outre l'aspect patrimonial, la conservation des bâtiments anciens s'inscrit au cœur d'une approche de développement durable qui vise notamment la réduction de l'impact environnemental des travaux de construction et de réaménagement. En 2008, entre 15 et 20 % des matières résiduelles générées au Québec provenaient de la construction, la rénovation et la démolition de bâtiments<sup>9</sup>.

Le recyclage d'un bâtiment s'impose donc comme une solution permettant notamment de réduire notre empreinte écologique. Il peut s'agir d'une réhabilitation (consistant à adapter le bâtiment à de nouveaux usagers, tout en conservant sa vocation) ou d'une conversion (modifiant l'usage ou la fonction du bâtiment). Le recyclage peut passer par la restauration, c'est-à-dire la remise en état du bâtiment tout en conservant ses caractéristiques d'origine, ou encore par la transformation.

### Le bâtiment le plus vert est celui qui est déjà construit

Les avantages de recycler un bâtiment sont particulièrement importants en matière de consommation d'énergie et de ressources naturelles. L'extraction des matières premières, la fabrication des matériaux et leur transport représentent des dépenses énergétiques importantes. Par conséquent, l'énergie requise en dehors du chantier, nommée énergie intrinsèque, est plus importante dans le cas d'une construction entièrement nouvelle. Selon une étude du *National Trust for Historic Preservation*, un groupe américain de sauvegarde du patrimoine, même si un

nouveau bâtiment a une efficacité énergétique supérieure de 30 % à celle d'un bâtiment ancien, de 35 à 50 ans seront nécessaires pour compenser l'énergie intrinsèque requise par la construction du nouveau bâtiment.

### Recyclage des matériaux

Cette préoccupation découle de la volonté de réduire l'impact écologique des travaux de réaménagement. Alors que l'on tente d'éliminer cette pratique pour les bâtiments, le CPM constate la tendance à faire table rase dans les aménagements extérieurs (parcs, places et voies publiques). Il est pourtant tout aussi fondamental de chercher à minimiser le recours à de nouveaux matériaux et de privilégier la réutilisation des éléments (mobilier, végétaux, matériaux) déjà en place. Si cela n'est pas possible, il importe de recycler les matériaux pour d'autres usages.

### Avantages économiques

Lorsque l'on recycle un bâtiment, la réutilisation des matériaux peut offrir non seulement une réduction des coûts à court terme, mais aussi des avantages économiques externes. Il importe de prendre en considération le cycle de vie des matériaux. Au lieu de privilégier des matériaux neufs à faible coût, il peut être plus avantageux d'opter pour des matériaux traditionnels, tels le bois ou l'ardoise, qui vont durer beaucoup plus longtemps que les revêtements extérieurs modernes, lesquels devront être remplacés tous les 20 ans environ. Ce choix est dans l'intérêt financier des propriétaires, tout en ayant un impact écologique favorable. D'après *English Heritage*, en raison principalement de la qualité et de la durée de vie des matériaux utilisés, il en coûte environ 1 livre (environ 1,75 \$) par pied carré de moins pour entretenir et occuper une maison victorienne qu'une maison construite dans les années 1980. Encore mieux, selon le *National Trust for Historic Preservation*, la durée de vie d'une maison ancienne serait six fois plus longue que celle d'un nouveau bâtiment<sup>10</sup>. D'autre part, il est toujours préférable de conserver une façade de pierre, car son remplacement pourrait non seulement représenter un coût supplémentaire dès la construction du bâtiment, mais aurait également pour effet d'augmenter les coûts d'entretien à long terme. Enfin, au niveau de l'impact économique pour la collectivité, le *National Trust for Historic Preservation* a établi que la conservation du patrimoine

<sup>9</sup> Recyc-Québec, 2009, dans *Collectivités viables*. Les données contenues dans cette section reposent sur le texte « Recyclage des bâtiments » publié par l'organisme Collectivités viables sur son site Internet : [collectivitesviables.org](http://collectivitesviables.org).

<sup>10</sup> Benoîte Labrosse, *op. cit.*, p. 38.

créerait 50 % plus d'emplois qu'une nouvelle construction<sup>11</sup>.

L'analyse de l'ensemble des coûts reliés au recyclage d'un bâtiment comparativement à sa démolition et son remplacement par une construction neuve doit prendre en compte tous les facteurs externes. La conservation et la mise en valeur des bâtiments et sites se justifient autant pour des motifs culturels et sociaux que pour des raisons écologiques et économiques. Souhaitant voir diminuer le nombre de projets de démolition qui lui sont présentés de plus en plus fréquemment, le CPM exhorte les développeurs à étudier davantage toutes les possibilités de réutilisation.

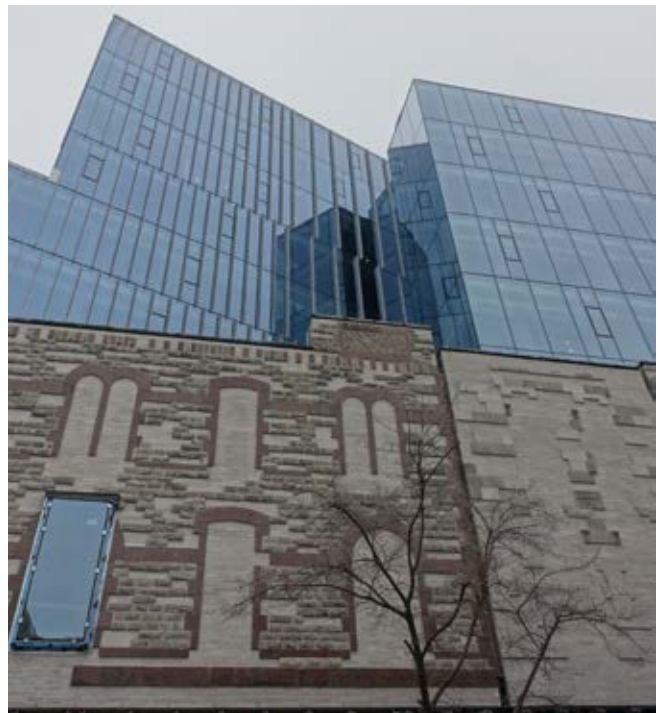
## Le façadisme comme stratégie de conservation du patrimoine?

Alors que Montréal tente de favoriser la densification tout en se souciant de la préservation de son patrimoine bâti, on constate ces dernières années un recours de plus en plus important au façadisme, pratique qui consiste à ne conserver que la façade d'un bâtiment et à l'intégrer à un nouvel édifice. Ce choix tente de satisfaire à la fois ceux qui prônent la conservation du patrimoine et ceux qui souhaitent ériger une construction de plus grande densité. On peut en effet voir cela comme un compromis séduisant, mais de nombreuses voix s'élèvent contre cette pratique. Comment conserver le patrimoine bâti tout en permettant le développement et la densification d'une ville?

### Que reproche-t-on au façadisme?

Cette pratique n'est ni nouvelle ni propre à Montréal. Déjà, en 1985, un journaliste du *New York Times* s'interrogeait à ce sujet, se demandant dans quelle mesure le façadisme constituait une stratégie de conservation du patrimoine. Il affirmait que « *to save only the facade of a building is not to save its essence; it is to turn the building into a stage set, into a cute toy intended to make a skyscraper more palatable. And the street becomes a kind of Disneyland of false fronts* »<sup>12</sup>. Où en est cette réflexion aujourd'hui?

« Pastiche de bâtiments anciens, rappel savant d'éléments pourtant volontairement détruits, façades qui servent de voile à une architecture d'un tout autre type que l'original : la société québécoise s'attache à son patrimoine de très étrange façon, multipliant les recours discutables à des éléments d'un



De plus en plus de projets proposent du façadisme ou encore l'intégration de vestiges à un nouveau bâtiment. Ci-haut, le 2100-2122, rue De Bleury. Ci-bas, le Carré Saint-Laurent, à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine. Sur la page de droite, la rangée d'édifices en pierres grises de la rue Saint-Denis a été démolie pour faire place au nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal. La façade de l'un de ces bâtiments a été intégrée à l'intérieur de l'édifice.

<sup>11</sup> Preservation Lab, « *The Greenest Building: Quantifying the Environmental Value of Building Reuse* », National Trust for Historic Preservation, 2011, 94 p.

<sup>12</sup> Paul Goldberger, « *"Facadism" on the Rise: Preservation or Illusion?* », *The New York Times*, 15 juillet 1985, [www.nytimes.com](http://www.nytimes.com).

passé qui apparaît pourtant nié », écrivait le journaliste Jean-François Nadeau en avril 2016<sup>13</sup>.

D'un côté, l'approche dite « conservationniste » considère le façadisme comme une transformation inacceptable des édifices anciens. On y voit une « architecture des apparences ». De plus, on reproche souvent aux promoteurs ne de pas avoir étudié la possibilité de conserver l'entièreté du bâtiment. À l'opposé, on argue qu'il en coûterait trop cher de conserver et restaurer tout l'édifice. On soutient que la préservation de fragments est mieux que rien et que la sauvegarde de la façade permet de maintenir une cohérence dans la trame urbaine. Sous le prétexte de conserver au mieux le patrimoine, le façadisme et ses dérivés visent à justifier la démolition de bâtiments patrimoniaux. Le développement du centre-ville (où l'on retrouve la plupart des projets de façadisme) se fait-il au détriment de l'architecture historique?

### Patrimoine et sens

Souvent, quelles que soient sa qualité architecturale et sa contribution au cadre bâti d'une rue, un vieux bâtiment ne semble pas avoir une valeur économique suffisante pour être considéré comme partie intégrante du paysage urbain. Pourtant, le caractère du front bâti d'une rue réside notamment dans les assemblages de bâtiments anciens et plus récents, chacun témoignant de son époque de construction. Le cadre

bâti est une manifestation tangible de l'histoire de la ville et participe à créer une dynamique urbaine riche de sens. Par extension, le patrimoine montréalais est un vecteur de l'identité et de la culture de la ville. L'objectif de la préservation est de maintenir ce sens historique.

### Relation entre les espaces extérieurs et intérieurs

D'autre part, en architecture, une façade représente la continuité de l'organisation des espaces intérieurs. Le façadisme est donc souvent problématique en raison de l'absence de liens entre l'intérieur et l'extérieur du nouveau bâtiment recomposé. En transformant un édifice patrimonial en une entrée distinguée pour une nouvelle tour, on ne respecte ni l'intégrité de cet édifice ni celle de la nouvelle tour. Lorsque la façade ancienne ne correspond plus au nouvel usage, elle devient tout simplement un anachronisme dans le front bâti. Disjointe de son ensemble, elle a perdu son intégrité et son contexte historique. De ce point de vue, le façadisme ne correspond pas à une pratique de conservation viable.

### Comment mieux encadrer ces projets?

Chaque projet de conservation du patrimoine est unique et repose sur des négociations complexes entre les objectifs de conservation et des considérations pratiques et économiques. Bien qu'il existe des outils réglementaires concernant les



13 Jean-François Nadeau, « Un patrimoine de façade », *Le Devoir*, 9 avril 2016, ledevoir.com



démolitions ou encadrant la hauteur des constructions, aucun ne permet un encadrement adapté aux projets de façadisme. Il n'existe donc pas de balises claires et de moyens d'analyse approfondie pour encadrer cette pratique.

L'un des nœuds du problème provient également du fait que la valeur d'un terrain est devenue souvent plus élevée que celle du bâtiment ancien qui l'occupe. D'autre part, le fait que les paramètres réglementaires de hauteur et de densité ne soient pas représentatifs du bâti existant et permettent – voire visent – une densification représente une menace réelle pour les bâtiments patrimoniaux. Que doit-on comprendre lorsque le Plan d'urbanisme permet des hauteurs de 65 mètres dans des secteurs où certains des immeubles remarquables existants sont nettement moins hauts?

L'évaluation de la qualité de ces projets devrait reposer sur l'expertise des professionnels en patrimoine. Or, étant donné que le CPM a uniquement un rôle consultatif, que son mandat ne concerne que les bâtiments ou sites protégés par la Loi sur le patrimoine culturel et que les projets de façadisme sont généralement de plein droit, il ne se prononce que rarement sur ces projets. Ainsi, il n'existe actuellement aucun mécanisme pour soumettre de tels projets à l'analyse de spécialistes du patrimoine. En conséquence, le CPM propose qu'un cadre d'intervention sur cette pratique soit mis sur pied à la Ville.



A photograph of two women walking away from the camera on a paved path covered in fallen autumn leaves. The woman on the left is wearing a grey sweater, black leggings, and brown boots. The woman on the right is wearing a grey coat, red tights, and black boots, and is also wearing a red beret. The background shows trees with yellow and orange leaves and utility poles. A semi-transparent dark brown banner is overlaid across the middle of the image, containing the text 'PARTENARIATS EN PATRIMOINE' in white, bold, uppercase letters.

# **PARTENARIATS EN PATRIMOINE**







Le CPM tient à rappeler les partenariats que la Ville a mis en œuvre dans le cadre de l'organisation et de la tenue d'activités visant à mieux faire connaître et apprécier le patrimoine montréalais.

## Journée patrimoine en fête

En mai 2018, la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire a tenu la seconde édition de la journée Patrimoine en fête — une activité de l'Opération patrimoine Montréal — à la place Simon-Valois, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Cette journée festive, qui se déplace dans un quartier différent d'année en année, invite les citoyens montréalais à célébrer leur patrimoine urbain collectif. La thématique de la journée, « De la ville industrielle à l'appropriation citoyenne », était ancrée dans l'histoire industrielle et ouvrière du secteur.

Au moyen des diverses activités ludiques proposées, Patrimoine en fête visait à mettre en valeur différentes composantes du quartier dans le but de sensibiliser les citoyens à leur environnement bâti, paysager et immatériel tout en les impliquant dans l'identification des enjeux et des pistes de solution, ainsi qu'en leur présentant les gestes individuels et collectifs qu'ils peuvent poser pour conserver toutes les composantes de ce patrimoine. Cette activité a été organisée en partenariat avec ICOMOS-Canada, Héritage Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec.



Organisée par la Ville de Montréal, la journée Patrimoine en fête de l'Opération patrimoine Montréal a permis aux citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve de célébrer le patrimoine industriel de leur quartier.

## Exposition sur les vestiges archéologiques de Saint-Henri-des-Tanneries

Entre 2015 et 2017, les archéologues ont récupéré plus de 130 000 artefacts sur le site de l'échangeur Turcot au cours de fouilles archéologiques préalables aux travaux de réaménagement. Près de 80 de ces vestiges ont été mis en valeur au sein d'une exposition retraçant l'histoire artisanale et industrielle de Saint-Henri-des-Tanneries. Ouverte à tous,



Les fouilles archéologiques sur le site Turcot ont mis au jour les vestiges de l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries. Ils ont été mis en valeur dans le cadre d'une exposition à la bibliothèque de Saint-Henri.

l'exposition « Saint-Henri-des-Tanneries : un village sous la ville révélé par ses artefacts » s'est déroulée à la bibliothèque Saint-Henri du 10 octobre au 11 novembre 2018. En raison de son succès, elle a été prolongée jusqu'au 13 janvier 2019. Réalisée par l'Arrondissement du Sud-Ouest en partenariat avec la Division du patrimoine, de même qu'avec l'appui du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et du ministère de la Culture et des Communications, cette exposition était l'occasion de faire connaître et valoriser le travail des archéologues et leur contribution à la construction des connaissances sur l'histoire de la ville. Une série de quatre conférences a porté sur différentes facettes de l'histoire de Saint-Henri et sur ce travail. Le CPM, qui a assisté à l'inauguration de l'exposition, se réjouit que cette activité ait été mise sur pied par la Ville pour mieux faire connaître leur histoire aux Montréalais.

### Opération patrimoine

Le 6 décembre 2018, la Ville de Montréal, en partenariat avec le gouvernement du Québec et Héritage Montréal, a remis les grands prix de l'Opération patrimoine et a dévoilé le lieu coup de cœur du public. Les lauréats dans la catégorie « Prendre soin » sont les propriétaires du 3708-3710, avenue Laval, pour la restauration de leur immeuble, alors que les propriétaires du 8423-8425, avenue de Châteaubriand, ont reçu une mention

pour la préservation de l'édifice. Le CPM félicite également les autres lauréats, soit la firme d'architecture Atelier TAG, en consortium avec Jodoïn Lamarre Pratte architectes, pour le projet de réhabilitation de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts (catégorie Redonner vie); Marie-France Kech, artisane en restauration de décors peints et dorés (catégorie Savoir faire); le projet de diffusion mis en place par la cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, sur le site archéologique du Marché-Sainte-Anne-et-du-Parlement-du-Canada-Uni (catégorie Faire connaître); ainsi que le Collectif 7 à Nous pour sa mobilisation et son implication dans la sauvegarde du Bâtiment 7 (catégorie Agir ensemble). Le Pavillon d'accueil du parcours Gouin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, a été choisi par le public comme le Lieu coup de cœur, et il accueillera, par le fait même, la prochaine journée Patrimoine en fête le 25 mai 2019. (Pour plus d'info, visitez [ville.montreal.qc.ca/operationpatrimoine](http://ville.montreal.qc.ca/operationpatrimoine)).

Le CPM souhaite également souligner le travail important réalisé par d'autres organismes ou conseils en patrimoine, parmi lesquels le Conseil du patrimoine culturel du Québec, Héritage Montréal, les Amis de la montagne, les sociétés d'histoire, pour n'en nommer que quelques-uns. Leur travail pour documenter, faire connaître, mettre en valeur et protéger le patrimoine mérite d'être salué.



À gauche, la lauréate Marie-France Kech durant la restauration de la vierge dorée de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes à Montréal. Ci-haut, le musée d'archéologie et d'histoire de Pointe-à-Callière a gagné un prix pour son exposition en plein air visant à mieux faire comprendre le travail des archéologues et l'histoire du site de l'ancien marché Sainte-Anne.





**RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT  
À LA VILLE**





### À la lumière des projets qu'il a analysés en 2018, le CPM fait les recommandations suivantes à la Ville :

- adopter systématiquement une démarche de concertation impliquant des gens issus des communautés autochtones dans le cadre de projets visant leur patrimoine ou leurs besoins;
  - veiller à ce que les règlements d'urbanisme respectent le patrimoine bâti et ne le fragilisent pas;
  - favoriser la biodiversité dans les choix d'arbres et de plantations afin d'accroître la résilience des végétaux face aux maladies et infestations susceptibles de survenir dans les prochaines années;
  - réfléchir à des mesures permettant de préserver les milieux naturels en prenant en compte leurs limites biologiques, et non celles du cadastre ou de la municipalité;
  - concevoir les projets d'aménagement en tenant compte des spécificités de l'hiver montréalais;
  - réaliser les outils de planification avant de prévoir des travaux sur un bâtiment ou un site, à l'image du travail exemplaire réalisé dans le cadre du plan directeur du parc La Fontaine;
- veiller à ce que l'ensemble de la documentation permettant au CPM d'analyser et de comprendre un projet lui soit remis préalablement à sa présentation;
  - encourager systématiquement la réutilisation et le recyclage des matériaux de construction dans les devis et veiller à appliquer cette pratique tant aux bâtiments qu'aux espaces extérieurs;
  - adopter des mesures afin de minimiser les impacts des changements climatiques sur le patrimoine bâti et naturel;
  - réaliser un cadre d'intervention établissant des critères pour mieux analyser les projets de façadisme.









# ANNEXES

# ANNEXE 1

## MISSION ET MANDAT DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Constitué formellement en 2002, il est entré en activité en février 2003. À l'image des diverses facettes qui composent le patrimoine, il est composé de professionnels et d'experts, extérieurs à la Ville, dans les domaines de l'architecture de paysage, l'architecture, l'écologie, l'archéologie, l'histoire et le développement durable.

### Mandat

Le rôle du CPM est de faire des commentaires et des recommandations aux élus du conseil municipal afin de les éclairer dans leurs prises de décision sur des projets qui concernent des bâtiments ou des sites patrimoniaux. Plaçant le respect des valeurs patrimoniales au cœur de son analyse des projets, le CPM conseille la Ville en toute impartialité et objectivité.

Les types de projets devant être soumis au CPM pour avis ont été bonifiés dans le cadre de la mise en place des nouveaux pouvoirs d'autorisation de la Ville.

Ainsi, en vertu de son règlement, modifié le 24 septembre 2018, le CPM doit obligatoirement produire un avis à propos de :

- modifications au Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés ou aire de protection) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC);
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1 à 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la LPC;
- tout projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage, d'un événement ou d'un lieu historique, en vertu de la LPC;
- tout projet de citation d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal, en vertu de la LPC;
- tout projet de démolition visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetées à l'égard d'une dépendance construite après 1975 :
  - la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment compris dans un immeuble patrimonial cité ou dans un site patrimonial classé en vertu de la LPC, telle que le revêtement, le couronnement, la toiture, les ouvertures et les saillies, sauf si l'intervention vise à lui conserver ou lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment;
  - la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré en vertu de la LPC;
- tout projet de démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans une aire de protection délimitée en vertu de la LPC, à l'exception de celui projeté à

l'égard d'une dépendance construite après 1975 ou de celui devant être autorisé par le ministre conformément à la LPC;

- tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé en vertu de la LPC;
- tout projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la LPC et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la direction responsable de l'expertise en patrimoine à la Ville;
- tout projet de demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial en vertu de la LPC;
- tout projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité en vertu de la LPC.

De plus, conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le CPM est mis à contribution pour l'étude de tout projet proposé dans un milieu naturel situé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu<sup>14</sup>.

### **Pouvoir d'initiative**

Le mandat du CPM lui permet également :

- de recommander au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine;
- d'organiser des activités de sensibilisation au patrimoine et d'élaborer des outils pédagogiques;
- de demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais;
- de former des comités relativement à des questions particulières;
- de rédiger des mémoires sur des projets ou des enjeux relatifs aux patrimoines naturel et culturel.

### **Fonctionnement**

Les projets devant obtenir un avis du CPM lui sont présentés en réunion en présence des représentants de la Ville et des représentants externes qui le proposent. Après la présentation du projet et la discussion subséquente, le CPM consigne ses recommandations et commentaires dans des avis. Ceux-ci peuvent être de deux type : un avis préliminaire ou un avis. Ils peuvent être favorables ou défavorables, ou encore contenir des recommandations sans se positionner en faveur ou non du projet, par exemple lorsque la documentation présentée est jugée insuffisante à sa compréhension et à son analyse.

Lorsqu'il est appelé à examiner un projet à une étape préalable à son élaboration, le CPM produit un avis préliminaire, dont le contenu ne sera jamais rendu public. Cela permet aux requérants de retravailler le projet et de revenir le présenter au CPM afin d'obtenir un avis.

<sup>14</sup> La liste des écoterritoires peut être consultée en ligne sur le site de la Ville de Montréal, dans la section sur les grands parcs.



Le CPM peut également consigner ses recommandations dans un commentaire. Cette procédure peut être utilisée si la réunion se tient exceptionnellement sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les données fournies sont insuffisantes pour la production d'un avis. Le CPM peut aussi transmettre des commentaires aux arrondissements ou aux services centraux à propos d'interventions mineures qui ne requièrent pas de présentation en réunion. Comme l'avis préliminaire, le commentaire n'est jamais rendu public.

### Comité mixte

Depuis 2012, le CPM se réunit parfois avec le Comité Jacques-Viger dans le cadre d'un comité mixte afin d'étudier des projets dont les enjeux relèvent de leurs expertises complémentaires en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chaque entité, dont les présidents. L'avis du comité mixte est alors considéré comme émanant des deux instances consultatives.

**Les avis du CPM sont officiels et rendus publics à la suite de la présentation du dossier devant le conseil d'arrondissement ou le conseil municipal. Les avis publics sont disponibles sur le site Internet du CPM.**

## Types de projets vus par chaque instance

Nature du projet	CPM	COMITÉ MIXTE
Attribution d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	●	
Modification au Plan d'urbanisme visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet dérogatoire (article 89, paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la Charte de la Ville) visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet de transformation ou de retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment patrimonial cité ou d'un bâtiment situé dans un site patrimonial classé (sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine)	●	
Projet impliquant la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré ou une aire de protection	●	
Projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé	●	
Projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la Loi sur le patrimoine culturel et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la Direction de l'urbanisme, sauf si le projet vise à lui conserver ou à lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment.	●	
Projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité	●	

**Le règlement complet du CPM peut être consulté sur son site Internet, dans la section Mandat : [ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)**

## ANNEXE 2

### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET COMPOSITION DU CPM

#### Structure organisationnelle

Le CPM relève du conseil municipal et sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe. Au cours de l'année 2018, la responsable politique du CPM a été Mme Christine Gosselin, conseillère de la Ville, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine et du design.

#### Composition du Conseil du patrimoine de Montréal

Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire représentatif des différentes facettes des patrimoines naturel et culturel. Il est formé de neuf membres, dont un président et deux vice-présidentes, nommés par le conseil municipal à la suite d'un appel public de candidatures et des recommandations du comité de sélection. Le mandat des membres est de trois ans, renouvelable une fois.

En 2018, les mandats de trois membres sont venus à échéance : Bernard Vallée, animateur urbain; Alain Paquette, biologiste spécialisé en foresterie urbaine; et Anne-Marie Balac, archéologue.

À la suite d'un appel de candidatures lancé à l'été, trois membres ont été nommés par le conseil municipal en date du 18 septembre 2018 : Madeleine Demers, architecte et urbaniste; Martin Drouin, professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM); et Ève Wertheimer, architecte spécialisée en conservation.

Le règlement du CPM ayant été modifié afin d'ajouter la notion de membre suppléant, quatre membres suppléants ont également été nommés : Daniel Durand, architecte; Cornelia Garbe, écologiste forestière; Christian Gates St-Pierre, archéologue; et Audrey Monty, architecte spécialisée en développement durable. Ces membres siégeront aux assemblées du CPM selon les besoins anticipés et les expertises recherchées pour chaque dossier.

Par la même occasion, le mandat de deuxième vice-présidente de Nicole Valois, architecte paysagiste et professeure, a été renouvelé pour une durée de trois ans.



## Membres réguliers du CPM



**Peter Jacobs**  
Président

Architecte et architecte paysagiste, Peter Jacobs est professeur émérite à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, dont il a été le directeur de 1978 à 1984 et de 1990 à 1991. Actif tout au long de sa carrière dans plusieurs comités abordant les problématiques de l'environnement et du développement durable, il a été président de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik de 1979 à 2017, et il a été le président émérite de la Commission sur la planification environnementale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il a travaillé sur de nombreux projets de restauration et de réaménagement de grands espaces verts montréalais, dont le parc Jean-Drapeau et la place Émilie-Gamelin. Il a une longue expérience en lien avec les audiences publiques sur la conservation de la nature et les projets de développement urbain. Il a été élu membre de l'Académie royale des arts du Canada en 2015. Peter Jacobs est membre du Conseil depuis novembre 2016.



**Alena Prochazka**  
Vice-présidente

Maître en architecture et docteure en études urbaines, Alena Prochazka est enseignante à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal. Spécialiste dans le domaine de la conception et de l'analyse du cadre bâti des villes, ses recherches portent notamment sur la contribution des projets d'architecture et d'aménagement urbain au façonnement et à l'actualisation de l'identité urbaine du paysage bâti au regard du développement durable. Alena Prochazka est membre du Conseil depuis 2012.



**Nicole Valois**  
Vice-présidente

Architecte paysagiste, Nicole Valois est professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Elle y donne le cours de patrimoine et paysage et enseigne dans les ateliers de projet. Elle est également chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, où elle poursuit ses études sur les valeurs patrimoniales des espaces publics de la période moderne. Nicole Valois est membre du Conseil depuis 2015.

**Peter Jacobs a été nommé à la présidence du CPM en novembre 2016 pour un premier mandat de trois ans.**

**Il est le quatrième président du CPM, après Louise Letocha (2002-2007), Marie Lessard (2007-2012) et Jacques Lachapelle (2012-2015).**



**Cécile Baird**  
Membre

Cécile Baird a fait ses études en histoire de l'architecture à Paris-Villemin ainsi qu'à l'*Architectural Association* de Londres. Architecte depuis 1990, elle acquiert de l'expérience dans plusieurs bureaux d'architectes, dont ceux de Michael Graves aux États-Unis et de Melvin Charney à Montréal, avant de cofonder l'Atelier B.R.I.C. en 2001, puis son propre bureau en 2014. Elle y réalise des études patrimoniales, analyses urbaines et projets de diverses échelles visant à révéler le génie des lieux bâtis et naturels. Depuis 2008, elle donne des cours et des ateliers à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Cécile Baird est membre du Conseil depuis 2015.



**Madeleine Demers**  
Membre

Architecte et urbaniste, Madeleine Demers compte 40 ans d'expérience professionnelle dans la sphère privée et dans la fonction publique, aux niveaux municipal, métropolitain, provincial et fédéral. Sa carrière couvre un registre allant de la surveillance de chantier à la planification urbaine, comprenant des mandats de recherche et d'élaboration de politiques et de lignes directrices d'aménagement en relation avec le patrimoine et le design urbain. Elle a été chargée du dossier du « Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 » à la Commission de la capitale nationale du Canada. Elle a contribué à différents dossiers en matière de patrimoine culturel pour la Ville de Québec, la Commission des biens culturels du Québec et la Ville de Montréal. Elle a fait partie des conseils d'administration de l'Ordre des architectes du Québec, de la Commission de la capitale du Québec, ainsi que de comités de ces organismes et d'ICOMOS Canada. Madeleine Demers est membre du Conseil depuis septembre 2018.



**Georges Drolet**  
Membre

Architecte et historien de l'architecture, Georges Drolet a contribué, en 30 ans de pratique professionnelle, à la mise en valeur de nombreux sites et bâtiments patrimoniaux. Sa double formation l'a amené à développer des approches intégrées pour l'évaluation de bâtiments patrimoniaux, l'élaboration de lignes directrices d'intégration architecturale et la conception de nouvelles constructions en milieu historique. Associé de l'agence EVOQ Architecture (anciennement FGMDA), il est aussi régulièrement sollicité pour œuvrer dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle en conservation du patrimoine. Georges Drolet est membre du Conseil depuis 2015.



**Martin Drouin**  
Membre

Professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM), Martin Drouin est formé en histoire et en études urbaines. Il s'intéresse aux mécanismes de la patrimonialisation et à la requalification du patrimoine dans une perspective à la fois historique et contemporaine. Il porte également un grand intérêt à la mise en valeur et à la médiation du patrimoine. Il est d'ailleurs directeur de *Téoros*, une revue pluridisciplinaire de recherche en tourisme. L'histoire du patrimoine à Montréal le passionne depuis de nombreuses années. Martin Drouin est membre du Conseil depuis septembre 2018.



**Luce Lafontaine**  
Membre

Architecte, Luce Lafontaine cumule près de 30 ans d'expérience, de façon indépendante, auprès de la fonction publique ou en association avec d'autres firmes. Sa pratique est avant tout généraliste. Elle développe une expertise particulière dans la remise aux normes de bâtiments anciens, ce qui l'amène à parfaire sa spécialisation en conservation et mise en valeur du patrimoine bâti. Elle travaille également à l'élaboration de termes de référence pour les études patrimoniales. À titre de membre d'associations de conservation du patrimoine, de critique ou de professeur invité, elle participe, comme observatrice ou analyste, à la présentation de différents projets pressentis sur le territoire de l'île de Montréal. Luce Lafontaine est membre du Conseil depuis 2015.



**Ève Wertheimer**  
Membre

Ève Wertheimer est architecte spécialisée en conservation du patrimoine au sein de l'agence ERA Architectes. Depuis les 20 dernières années, elle œuvre à la conservation et à la mise en valeur des bâtiments et sites patrimoniaux, explorant la relation entre théorie et pratique telle qu'elle se manifeste dans les politiques publiques et les projets. Ayant occupé des postes dans les secteurs privé et gouvernemental, elle a été amenée à travailler sur un éventail de projets dans l'Est canadien, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils de gestion en conservation. Son intérêt porte notamment sur la notion de paysage culturel et sa mise en œuvre, particulièrement dans le contexte des aires naturelles protégées, et sur le rapport entre conservation des patrimoines naturel et culturel. Ève Wertheimer est membre du Conseil depuis septembre 2018.



## Membres dont le mandat a pris fin en 2018



**Anne-Marie Balac**  
Membre sortante

Archéologue, Anne-Marie Balac a œuvré au sein de la fonction publique québécoise pendant 28 ans. Elle y a notamment géré des programmes d'aide financière, dont l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, assuré la programmation des interventions archéologiques sur l'île de Montréal, délivré des permis et autorisations dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel, participé aux énoncés de politiques du patrimoine et coordonné des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine montréalais. Elle se consacre actuellement à la diffusion de l'archéologie à un plus large public sous la forme de publications et de conférences. Anne-Marie Balac a été membre du CPM de 2015 à 2018.



**Alain Paquette**  
Membre sortant

Professeur au Département de sciences biologiques à l'UQÀM, Alain Paquette s'intéresse aux infrastructures végétales et aux effets de la biodiversité sur les écosystèmes forestiers, en forêt comme en ville. Il coordonne IDENT, un réseau international d'expériences en biodiversité, dont le projet IDENT-Cité à Montréal. Ses travaux se sont classés parmi les 10 découvertes de l'année 2010 du magazine *Québec Science*. Alain Paquette a été membre du CPM de 2015 à 2018.



**Bernard Vallée**  
Membre sortant

Animateur en histoire et patrimoine, Bernard Vallée a été l'un des fondateurs du collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (1983), un organisme de formation et d'éducation populaire proposant des circuits d'exploration de la ville portant sur l'histoire sociale et urbaine, le patrimoine matériel et immatériel, les enjeux sociaux et les défis d'aménagement. Il en a assumé la direction jusqu'en 2005, puis y a contribué en tant que formateur et responsable des programmes éducatifs. Depuis 2011, il poursuit à titre de travailleur autonome sa démarche d'éducation populaire en analyse urbaine et en mise en valeur du patrimoine avec Montréal Explorations. Bernard Vallée a été membre du CPM de 2012 à 2018.

## Membres suppléants



**Daniel Durand**  
Membre suppléant

Daniel Durand est architecte depuis 1986. Il a reçu une formation de technologue et d'architecte à Montréal. Il a parfait sa formation en Italie pendant plus de deux ans. Il cumule plus de 30 ans d'expérience au Québec, auprès de plusieurs agences d'architecture, dans la fonction publique et à titre d'architecte autonome. Tout au long de sa carrière, il s'est intéressé à l'histoire de l'architecture, l'architecture moderne et la rénovation d'immeubles existants. Depuis le milieu des années 1990, sa pratique est centrée dans les domaines de la restauration et de la réalisation d'expertises techniques et d'études patrimoniales. Associé de la firme DFS inc. architecture & design, il œuvre à des projets gouvernementaux, universitaires, religieux et résidentiels de grande envergure. Daniel Durand est membre suppléant du Conseil depuis septembre 2018.



**Cornelia Garbe**  
Membre suppléante

Écologiste forestière de formation, Cornelia Garbe s'est spécialisée dans les effets de la biodiversité, et de sa perte, sur le fonctionnement des écosystèmes, que ce soit en forêt ou en ville. Après avoir géré un projet de reboisement d'envergure pour le Grand Montréal pendant plusieurs années (375 000 arbres), elle travaille aujourd'hui en tant que consultante, surtout en milieu municipal, afin d'augmenter la résilience de la forêt urbaine et, par conséquent, de la société qui en dépend. Cornelia Garbe est membre suppléante du Conseil depuis septembre 2018.



**Audrey Monty**  
Membre suppléante

Architecte associée du bureau Provencher\_Roy à Montréal, Audrey Monty est diplômée de l'École d'architecture du Languedoc-Roussillon (aujourd'hui l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier - ENSAM) et de l'Université Laval. Elle possède une expertise de conception d'architecture durable acquise sur des projets d'architecture réalisés dans des contextes et climats variés, allant du Grand Nord aux Caraïbes. Sa compréhension des contextes environnementaux et des enjeux ainsi que sa capacité d'analyse et d'organisation ont été mises à contribution dans la gestion de projets atypiques. C'est une conférencière reconnue dans le domaine de l'architecture durable pour son engagement. Audrey Monty est membre suppléante du Conseil depuis septembre 2018.

**Le règlement du CPM  
lui permet désormais de  
compter sur l'expertise de  
membres suppléants.**



**Christian Gates  
St-Pierre**  
Membre suppléant

Christian Gates St-Pierre est archéologue. Il a œuvré pendant plusieurs années au sein de firmes d'archéologie préventive, et il est actuellement professeur adjoint au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, où il dirige le Laboratoire d'archéologie préhistorique. Ses recherches portent principalement sur l'archéologie des Peuples autochtones du Québec et du Nord-Est américain. Il collabore régulièrement avec des membres des communautés autochtones, des institutions muséales, des entreprises privées et des organismes publics relevant de différents paliers de gouvernement. Il s'intéresse également aux dimensions éthiques de la pratique de l'archéologie, en plus d'être actif dans le domaine de la vulgarisation scientifique et de la sensibilisation citoyenne aux enjeux patrimoniaux. De 2015 à 2018, il a présidé le Comité de défense de l'intérêt public de l'Association canadienne d'archéologie, dont le mandat est de promouvoir la mise en valeur et la protection du patrimoine archéologique. Christian Gates St-Pierre est membre suppléant du Conseil depuis septembre 2018.



## Le personnel en soutien au CPM

Le CPM est soutenu dans l'accomplissement de son mandat par une équipe de trois personnes affectées à la permanence, qui est partagée avec le Comité Jacques-Viger. Ce personnel en soutien aux comités fait partie de l'équipe du Service du greffe.

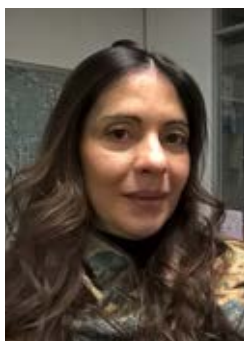
Geneviève Gagnon, secrétaire d'unité administrative, est responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes et effectue également la gestion de la documentation. Elle a quitté l'équipe en janvier 2018 et a été remplacée par Carla Ferreira Guimaraes.

Deux professionnelles, conseillères en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées au mandat du CPM et le représentent au sein de divers comités et groupes de travail : Julie St-Onge, historienne formée en patrimoine; ainsi qu'Hilde Wuyts, formée en architecture et en conservation du patrimoine.



**Geneviève Gagnon**

Secrétaire d'unité  
administrative



**Carla Ferreira  
Guimaraes**

Secrétaire d'unité  
administrative



**Julie St-Onge**

Conseillère en  
aménagement



**Hilde Wuyts**

Conseillère en  
aménagement

# ANNEXE 3

## RETOUR SUR L'ANNÉE 2018

L'année 2018 a été synonyme de changement pour le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), et ce, tant au niveau de son mandat qu'à celui de son règlement et de sa composition.

### Transfert des pouvoirs : élargissement du mandat du CPM

La Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, entrée en vigueur le 21 septembre 2018, modifie entre autres choses la Loi sur le patrimoine culturel afin que certains pouvoirs d'autorisation du ministère de la Culture et des Communications soient maintenant exercés par la Ville de Montréal. Auparavant, les projets situés dans un site patrimonial classé ou déclaré ou une aire de protection relevaient uniquement du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Certains d'entre eux doivent aujourd'hui recevoir l'autorisation de la Ville de Montréal (et non plus du MCC)<sup>15</sup>.

Ce transfert de responsabilités a également pour effet d'élargir le mandat du CPM. Ainsi, l'avis du CPM est maintenant requis pour :

- tout projet de démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans une aire de protection ou un site déclaré;
- tout projet de transformation ou de retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment autre qu'une dépendance construite après 1975 et situé dans un site patrimonial classé, telle que le revêtement, le couronnement, la toiture, les ouvertures et les saillies, sauf si l'intervention vise à conserver ou lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment;
- tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, comme une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé;
- tout projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la Loi sur le patrimoine culturel et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la Direction de l'urbanisme, sauf si le projet vise à lui conserver ou à lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment.

Ces nouveaux pouvoirs ont été inscrits dans le règlement du CPM, qui est présenté dans la section « Mission et mandat du CPM » à la page 34.

<sup>15</sup> Les projets visant des immeubles patrimoniaux classés et ceux visant de nouvelles constructions ou des démolitions partielles ou totales au sein d'une aire de protection ou d'un site patrimonial classé ou déclaré relèvent toujours du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

## Modification au règlement du CPM : membres suppléants

Une nouvelle disposition a également été incluse au règlement du CPM afin de le doter de membres suppléants. Ce changement visait à se préparer à une éventuelle augmentation des dossiers présentés en raison de l'élargissement de ses pouvoirs. À la suite d'un appel de candidatures lancé à l'été 2018, le conseil municipal a procédé à la nomination de quatre membres suppléants en plus de celle de trois nouveaux membres. La présentation des membres peut être consultée à la page 38.

## Stratégies du CPM pour mieux jouer son rôle

Le règlement du CPM lui permet de fournir, « de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville, du comité exécutif, d'un conseil d'Arrondissement ou d'un service de la Ville, des avis sur toute question relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine ». Le CPM constate que certains projets lui sont présentés à la toute fin de leur conception, laissant ainsi peu ou pas de place à la prise en compte de ses recommandations et commentaires. Cette situation ne permet pas au CPM de bien remplir son mandat ni de contribuer à l'amélioration des projets.

Dans le souci d'offrir la meilleure contribution possible, le CPM s'est prévalu de cette disposition réglementaire pour soumettre des mémoires à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur des projets qui soulèvent des enjeux patrimoniaux. Cette façon de procéder lui permet de faire des commentaires et des recommandations en amont de leur élaboration. Dans le cadre de la consultation publique sur les orientations du projet de réaménagement de l'avenue McGill College, le CPM a soumis un mémoire à l'OCPM en novembre 2018. Le document traite des préoccupations du CPM à l'égard de l'identité de l'avenue, de l'arrimage du projet avec ses différentes composantes, de la mise en valeur du patrimoine et des mesures de développement durable. Il peut être consulté sur son site Internet.



L'avenue McGill College est ouverte vers 1850 et emprunte sa dénomination à l'institution d'enseignement à laquelle elle mène : l'université McGill. Elle est considérée par plusieurs comme une artère prestigieuse offrant une vue sur l'université et la montagne.

**Le CPM a déposé deux mémoires à l'Office de la consultation publique de Montréal : un portant sur le projet de réaménagement de l'avenue McGill College et un autre, conjointement avec le Comité Jacques-Viger, sur l'aménagement d'un parc-nature sur une partie de l'ancienne cour de triage Turcot.**



Conjointement avec le Comité Jacques-Viger, l'instance consultative de la Ville en aménagement, architecture, urbanisme, architecture de paysage et design urbain<sup>16</sup>, le CPM a également soumis un mémoire à l'OCPM sur le projet d'aménagement d'un parc-nature sur une partie de l'ancienne cour de triage Turcot, espace situé sur l'emprise du vieil échangeur Turcot. Ce mémoire fait notamment état de leurs considérations pour la protection et la mise en valeur de l'écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques, la gestion de ses abords et la mise en valeur de son patrimoine. Le document peut être consulté sur le site Internet du CPM.

<sup>16</sup> Le Comité Jacques-Viger a pour mandat de produire des avis à l'intention du conseil municipal sur tout projet visant une modification au Plan d'urbanisme ou réalisé en vertu des paragraphes 1, 2, 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Pour plus d'information, visitez [ville.montreal.qc.ca/cjv](http://ville.montreal.qc.ca/cjv).

# ANNEXE 4

## BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM

En 2018, le CPM a tenu 19 réunions, parmi lesquelles 1 réunion statutaire avec l'ensemble des membres. Il a également participé à 9 réunions du comité mixte, pour un total de 28 réunions.

Sur l'ensemble des 200 dossiers étudiés en 2018, 32 ont fait l'objet d'une note ou d'un commentaire tandis que 31 ont donné lieu à la production d'un avis : 20 du CPM et 11 du comité mixte. Le CPM a également produit deux mémoires, dont un conjointement avec le comité Jacques-Viger. La liste des avis, commentaires et mémoires produits en 2018 peut être consultée à la page 51.

### Colloque

Le 16 février 2018, le CPM a tenu son 8<sup>e</sup> colloque annuel sous le thème « Patrimoine et innovation ». Destiné aux fonctionnaires municipaux, il visait à susciter des réflexions et des échanges sur des enjeux patrimoniaux en lien avec l'intégration du patrimoine au sein de projets d'aménagement. Le colloque a donné lieu à l'étude de projets présentant des exemples ou des occasions d'innovation dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Une centaine de fonctionnaires et élus de la Ville se sont réunis au pavillon des Sœurs-Grises et au pavillon John-Molson de l'Université Concordia.

La journée d'échanges a débuté par une présentation de Clarence Epstein, ancien directeur principal des affaires urbaines et culturelles de l'Université Concordia, à propos du projet – qu'il a piloté – de conversion de la maison mère des Sœurs grises en un pavillon universitaire. La présentation a été suivie par une visite de l'ancienne chapelle, convertie en salle de lecture pour les étudiants. L'avant-midi s'est terminé avec un discours de Jacques Lachapelle, directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal et ancien président du CPM, sur « L'expertise montréalaise en création architecturale dans un contexte patrimonial ».



Durant le colloque du CPM, Clarence Epstein a présenté le projet de conversion de l'ancien couvent des Sœurs grises en un pavillon universitaire.

## Statistiques du CPM depuis sa composition en 2002 :

### 309 réunions

- 253 réunions du CPM
- 56 réunions en comité mixte

### 4 217 dossiers étudiés

### 1035 avis et commentaires

- 957 avis et commentaires du CPM
- 78 avis et commentaires du comité mixte

**Les actes du 8<sup>e</sup> colloque du CPM regroupent l'ensemble des présentations et un résumé des discussions qui ont eu lieu au sein des ateliers. Ils sont disponibles sur le site Internet du CPM.**

Les membres du CPM ont ensuite présenté les quatre thématiques des ateliers de l'après-midi : le patrimoine naturel et paysager; le patrimoine modeste; le patrimoine immatériel; et enfin le patrimoine institutionnel et conventuel. Les ateliers qui ont suivi portaient sur des études de cas :

- le patrimoine naturel et paysager, « Le Bois-de-la-Roche à Senneville, que faire d'un parc agricole? »
- le patrimoine modeste, « Protection et mise en valeur des anciens noyaux villageois de Saint-Henri : analyse paysagère et guides de sensibilisation et d'encadrement réglementaire »
- le patrimoine immatériel des lieux, « Carré Saint-Laurent : un nouveau projet au Quartier des spectacles »
- le patrimoine institutionnel et conventuel, « La Cité des hospitalières : un processus «hospitalier» »

La journée s'est conclue sur un rapport et une discussion commune sur les quatre ateliers et un mot de clôture du président du CPM, Peter Jacobs.

Le programme de la journée a été dense et riche de réflexions et de discussions. Le CPM tient à remercier les conférenciers, l'ensemble des participants ainsi que tous ceux qui ont permis l'organisation de l'évènement.



Le colloque du CPM a réuni quelques élus et plus d'une centaine de fonctionnaires concernés par le patrimoine le 16 février 2018.



## Liste des avis et commentaires produits en 2018

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
<b>Arrondissement d'Achamps-Cartierville</b>				
Lot 6 049 520 sur la rue Jean-Bourdon	Construction d'une maison unifamiliale	Avis (1) et commentaire (1)		Écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau Bertrand
1354, boulevard Gouin Est	Transformation d'une résidence par l'ajout d'un étage	Avis (1)		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Collège Mont-Saint-Louis 1700, boulevard Henri-Bourassa	Démolition d'une dépendance et ajout d'une enseigne	Commentaire (1)		Inclut un immeuble patrimonial classé (maison Saint-Joseph-du-Sault-au-Récollet)  Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
11990, avenue du Beau-Bois	Aménagements paysagers et installation d'une piscine creusée	Commentaire (1)		Site patrimonial déclaré du Bois-de-Saraguay
2310, boulevard Gouin Est	Transformation de la façade	Commentaire (1)		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Modification du taux d'implantation	Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'éliminer le taux d'implantation minimal dans certaines zones le long du boulevard Gouin et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet		Avis (1)	Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
<b>Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce</b>				
Ancien théâtre Snowdon 5225, boulevard Décarie	Vente du bâtiment par la Ville de Montréal	Commentaire (1)		
Ancien théâtre Snowdon 5225, boulevard Décarie	Transformation en immeuble résidentiel et commercial	Avis (1)		
Collège Villa-Maria 4245, boulevard Décarie	Modification au projet d'ajout d'une marquise	Commentaires (2)		Grande propriété à caractère institutionnel  Comprend un immeuble patrimonial classé (maison James-Monk)  Situé dans l'aire de protection de la maison James-Monk  Lieu historique national du Canada de Monklands (couvent Villa Maria)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
École Polytechnique de l'Université de Montréal 2700-2900, boulevard Édouard-Montpetit	Ajout d'une cheminée et d'équipements mécaniques	Commentaire (1)		Grande propriété à caractère institutionnel  Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal  Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
<b>Arrondissement de Lachine</b>				
Maison mère des sœurs de Sainte-Anne de Lachine 1950, rue Provost	Conversion de l'ensemble conventuel en un ensemble mixte à dominance résidentielle		Avis (1)	Grande propriété à caractère institutionnel
<b>Arrondissement de LaSalle</b>				
Maison Penniston 7525, boulevard LaSalle	Remplacement des portes et fenêtres	Commentaire (1)		Immeuble patrimonial cité
Maison de Lorimier-Bélanger 9003, boulevard LaSalle	Transformation du toit par l'ajout de lucarnes	Avis (1)		Immeuble patrimonial cité
<b>Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal</b>				
Maison des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph 251, avenue des Pins Ouest	Réaménagement de la cour de l'oratoire	Avis (1)		Grande propriété à caractère institutionnel  Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal  Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
Caserne 26 2151, avenue du Mont-Royal Est	Rénovation majeure	Commentaire (1)		
Ancienne propriété Berson et Fils 3880, boulevard Saint-Laurent	Réaménagement du site		Avis (1)	Lieu historique national du Canada <i>La Main</i>
5350-5400, avenue Henri-Julien	Projet de modification au Plan d'urbanisme pour la réalisation d'un projet résidentiel		Avis (1)	Aire de protection du monastère des Carmélites (immeuble patrimonial classé)
<b>Arrondissement Le Sud-Ouest</b>				
Bain Hushion 757, rue des Seigneurs	Transformation en logements sociaux en vertu de l'article 89.4		Avis préliminaires (2) et avis (1)	
<b>Arrondissement de Montréal-Nord</b>				
Maison Brignon-Dit-Lapierre 4251, boulevard Gouin Est	Réaménagement des abords	Avis préliminaire (1)		Immeuble patrimonial cité
<b>Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie</b>				
Plan de conservation des lieux de culte d'intérêt			Avis préliminaire (1)	Comprend un site patrimonial cité (Église de Saint-Esprit-de-Rosemont)
Cadre de réflexion sur les bâtiments de type « <i>shoebox</i> »			Avis préliminaire (1)	

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
<b>Arrondissement de Saint-Laurent</b>				
Maison Robert-Bélanger 3900, chemin du Bois-Franc	Projet de transformation	Commentaire (1)		Immeuble patrimonial cité
<b>Arrondissement de Ville-Marie</b>				
Stratégie d'ensemble d'affichage sur l'île Sainte- Hélène		Avis préliminaire (1)		Site patrimonial cité de l'île- Sainte-Hélène
144, rue King	Projet de démolition	Commentaire (1)		
Mémorial de la biodiversité île Sainte-Hélène	Installation de panneaux d'exposition près de la Biosphère	Commentaire (1)		Site patrimonial cité de l'île- Sainte-Hélène
Marché Saint-Jacques 2035, rue Amherst	Transformation pour accueillir un supermarché	Commentaire (1)		
Gare-hôtel Viger 700, rue Saint-Antoine Est	Transformation et construction d'une tour résidentielle	Commentaire (1)		Site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
Édifice Sunlife 1155, rue Metcalfe	Ajout d'une rampe d'accès universel	Commentaire (1)		Site patrimonial cité du Square- Dorchester-et-de-la-Place-du- Canada
Édifice Guaranteed Pure Milk 1025, rue Lucien-L'Allier	Projet de construction d'une tour entraînant le déplacement de la «pinte de lait»	Note (1) et avis (1)		
22-26, rue Notre-Dame Ouest/ 51-53, rue de Brésoles	Construction d'un immeuble intégrant les façades des édifices	Note (1) et avis(1)		Site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
501, rue de la Gauchetière	Construction d'un nouveau pavillon de l'École des Hautes études commerciales (HEC)	Note (1) et avis (1)		Aire de protection de l'édifice de la Unity Building (immeuble patrimonial classé)
231, rue Notre-Dame Ouest	Restauration de la façade	Commentaire (1)		Site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal)
Pavillon des baigneurs de l'île Sainte-Hélène	Projet de rénovation électromécanique entraînant une modification de certaines ouvertures	Avis (1)		Site patrimonial cité de l'île- Sainte-Hélène
1425, rue Mackay	Menace liée à la pression du développement	Commentaire (1)		Aire de protection des Appartements Bishop-Court (immeuble patrimonial classé)
Palais des congrès 115, rue Saint-Antoine Ouest	Aménagement d'un espace vert	Commentaire (1)		Aire de protection de l'église de la Mission-Catholique-Chinoise- du-Saint-Esprit (immeuble patrimonial classé)
Maison Charles-Colquhoun- Ballantyne 3480-3484, rue de la Montagne	Remplacement de la toiture	Commentaire (1)		
Hôtel Screaming 1419, rue Clark	Projet de transformation d'un édifice industriel en hôtel	Note (1)		



Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
1920-1946, rue Sainte-Catherine Ouest	Démolition des bâtiments et construction d'un immeuble mixte de 15 étages		Avis (2)	
Ancien hôpital Royal Victoria 687, avenue des Pins Ouest	Projet d'aménagement et de rénovation		Note (1)	Grande propriété à caractère institutionnel Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
<b>Services centraux</b>				
Kiosques du lac aux Castors Parc du Mont-Royal	Aménagements paysagers	Avis (1)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
Arsenal du fort de l'île Sainte-Hélène	Réfection de la toiture	Commentaire (1)		Site patrimonial cité de l'île-Sainte-Hélène
Parc Jeanne-Mance et côte Placide	Élaboration d'un plan directeur d'aménagement	Avis préliminaire (1)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
Maison Thomas-Brunet 187, chemin du Cap-Saint-Jacques	Projet de réfection	Avis (1)		Immeuble patrimonial cité
Rue Peel	Projet de commémoration lié à la découverte de vestiges archéologiques d'origine autochtone	Avis (1)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada
Outil réglementaire pour le Sault-au-Récollet	Élaboration d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	Avis (1)		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Parc La Fontaine	Élaboration d'un plan directeur d'aménagement	Avis (1)		
Pavillon des baigneurs Parc La Fontaine	Élaboration d'une stratégie de conservation	Avis (1)		
Pôle Famille Parc La Fontaine	Projet de réaménagement	Avis préliminaire (1)		
Bibliothèque Maisonneuve 4120, rue Ontario Est	Projet d'agrandissement et de restauration	Commentaire (1)		
Intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance	Réaménagement de l'intersection	Notes (2)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Cour Turcot	Aménagement d'un parc-nature	Note (1)		Écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques
Système de climatisation utilisant de l'eau potable	Réflexion sur les outils réglementaires encadrant la présence de climatiseurs utilisant de l'eau potable dans les édifices patrimoniaux	Avis (1)		
Accessibilité du parc du Mont-Royal	Réflexion sur l'accessibilité du mont Royal	Commentaire (1)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Écoterritoire Sommets et flancs du Mont-Royal
<b>Office de consultation publique de Montréal</b>				
Avenue McGill College	Projet de réaménagement	Mémoire (1)		
Cour Turcot	Aménagement d'un parc-nature		Mémoire (1)	Écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques

## Activités de formation et de concertation

En plus de son mandat visant la production d'avis sur des projets, le CPM participe à différentes activités de représentation organisées par la Ville de Montréal, des organismes paramunicipaux, des organismes du domaine de l'aménagement ou du patrimoine et des groupes de recherche universitaire. Au cours de l'année 2018, les membres du CPM et les conseillères en aménagement ont été appelés à participer à différents événements pour échanger sur des enjeux patrimoniaux, renforcer les liens avec les acteurs municipaux et développer leurs connaissances.

### Tables de concertation et réunions avec l'administration municipale

Le CPM a participé à huit activités liées à des tables de concertation ou à des réunions de groupes de travail.

La Table de concertation du Mont-Royal, mise sur pied en 2004 dans la foulée de la création de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, regroupe plusieurs acteurs concernés par l'avenir du mont Royal. Le CPM y participe en tant qu'observateur et, à ce titre, il a assisté en 2018 à trois réunions (23 mars, 15 juin, 23 novembre).

Il a aussi participé à trois séances du Groupe de travail ad hoc sur l'accessibilité du mont Royal rattaché à la table de concertation (22 mai, 22 août, 24 septembre), ainsi qu'à une réunion du groupe de travail *ad hoc* sur le patrimoine du mont Royal (23 mai).

Le CPM est également membre de la Table de concertation du Vieux-Montréal, organisme créé en 1994. Une seule réunion a eu lieu cette année (23 avril).

Le président du CPM a présidé, cette année encore, le jury d'Opération patrimoine Montréal, événement qui vise à reconnaître et à célébrer le patrimoine qui forge l'identité montréalaise, qu'il soit matériel ou immatériel.

Le président et les conseillères en aménagement du CPM ont également participé à quatre réunions avec l'administration municipale concernant l'impact, sur le mandat du CPM, du transfert de pouvoirs du ministère de la Culture et des Communications à la Ville. Le CPM a également participé à une consultation dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, pilotée par le Bureau du design.

Le président du CPM a participé à deux réunions du comité de mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine.



## Activités de représentation et de formation

Les conseillères en aménagement et les membres du CPM participent à de nombreuses activités de représentation et de formation visant à parfaire leurs connaissances du milieu patrimonial et à tisser des liens avec les acteurs concernés. Ils ont ainsi pris part à quatre conférences en 2018 : la conférence de Laurajane Smith, organisée par le Centre d'histoire orale de l'Université Concordia, intitulée « *Heritage and the Politics of Recognition* » (18 avril); la conférence d'André Lavallée, organisée par le Service de la mise en valeur du territoire, « Le premier plan d'urbanisme (1992), une vision encore actuelle pour le Montréal de demain? » (18 avril); la présentation d'Étienne Bernier, « Architecture en territoire nordique », dans le cadre du Salon du design SIDIM (26 avril); et enfin la conférence « Les enjeux et les tendances d'aménagement des espaces publics dans les centres-villes », d'Isabelle Giasson, Réal Lestage et Ron Rayside, organisée par le Centre d'écologie urbaine de Montréal en collaboration avec l'Arrondissement de Ville-Marie.

Le CPM a également assisté à la présentation des finalistes du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour l'aménagement de la place des Montréalaises, organisé par le Bureau du design (31 mai), à la visite de projets inspirants de rues piétonnes et partagées mise sur pied par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (12 septembre), ainsi qu'au vernissage de l'exposition « Saint-Henri-des-Tanneries : un village sous la ville révélé par ses artefacts » (10 octobre 2018), à la bibliothèque Saint-Henri.

Le CPM a également enrichi ses connaissances quant aux processus de consultation publique en participant à la consultation de l'écosystème d'affaires montréalais en design et en architecture (23 octobre 2018), organisé par le Bureau du design, ainsi qu'à la formation « Consultation et participation publique : méthodes traditionnelles et novatrices » organisée par l'Office de consultation publique de Montréal (16 novembre).

Enfin, plusieurs colloques et congrès ont attiré l'intérêt du CPM, qui a participé aux Rendez-vous Maestria organisés par le Conseil des métiers d'art du Québec (15 mars); au colloque du Conseil international des monuments et des sites – ICOMOS (23, 24 et 25 mai); au congrès mondial du Conseil international pour les initiatives écologiques locales – ICLEI (19, 20 et 21 juin); à l'Agora métropolitaine pour le suivi de la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (18 octobre); au congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (19 et 20 octobre); ainsi qu'au congrès de l'Association québécoise du patrimoine industriel (26 et 27 octobre).

## Crédits photographiques

- Couverture **Place d'Armes** © Nathalie Lacombe
- p. 5 **Colloque du Conseil du patrimoine de Montréal, 16 février 2018** © Simon Laroche Photographie
- p. 6 **Actes du colloque du Conseil du patrimoine de Montréal** © Julie St-Onge
- p. 7 **Murale de Leonard Cohen par MU (ElMac Gene Pendon, 2017) (détails)** © Olivier Bousquet
- p. 9 **Fouilles archéologiques sur la rue Peel** © Ville de Montréal
- p. 9 **Artefact trouvé sous la rue Peel** © Ville de Montréal
- p. 10 **Pinte de lait de la Guaranteed Pure Milk (détails)** © Eva Blue
- p. 11 **1354, boulevard Gouin Est avant transformation** © Ville de Montréal
- p. 11 **1354, boulevard Gouin Est durant les travaux d'agrandissement, février 2019** © Julie St-Onge
- p. 12 **Maisons de type « shoebox »** © Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, Ville de Montréal
- p. 13 **Maison mère des soeurs de Sainte-Anne, Lachine** © Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- p. 14 **Bois-de-Saraguay** © José Froment
- p. 16 **Maison Thomas-Brunet** © Ville de Montréal
- p. 17 **Étang du parc La Fontaine** © Alexandre Campeau-Vallée
- p. 19 **Parc La Fontaine** © Tourisme Montréal
- p. 22 **2100-2122, rue De Bleury** © Julie St-Onge
- p. 22 **Carré Saint-Laurent** © Julie St-Onge
- p. 23 **Façade intégrée au Centre hospitalier de l'Université de Montréal** © Julie St-Onge
- p. 25 **Ruelle** © Lily-Violette Daumen
- p. 27 **Journée Patrimoine en fête** © Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 27 **Fouilles archéologiques, cour Turcot** © Luc Bouvrette, ministère des Transports du Québec
- p. 27 **Vestige archéologique, cour Turcot** © Luc Bouvrette, ministère des Transports du Québec
- p. 27 **Exposition « Saint-Henri-des-Tanneries : un village sous la ville révélé par ses artefacts »** © Sylvain Légaré
- p. 28 **Marie-France Kech** © Marie-France Kech
- p. 28 **Site archéologique du Marché-Sainte-Anne-et-du-Parlement-du-Canada-Uni** © Alain Vandal, Musée d'archéologie et d'histoire de Pointe-à-Callière
- p. 29 **Maisons colorées** © Alison Slattery

- p. 31 **Centre-ville vu du mont Royal** © Tourisme Montréal
- p. 33 **Vue de Montréal** © André Rider, Tourisme Montréal
- p. 47 **Avenue McGill College** © Stéphane Poulin, Tourisme Montréal
- p. 49 **Allocution de Clarence Epstein, colloque du Conseil du patrimoine de Montréal, 16 février 2018** © Simon Laroche Photographie
- p. 50 **Colloque du Conseil du patrimoine de Montréal, ancienne chapelle des soeurs grises, Université Concordia, 16 février 2018** © Simon Laroche Photographie



